

**SÈVRES**



HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 AVRIL 2012

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012**

RAPPORT DE PRÉSENTATION



## SOMMAIRE

**INTRODUCTION** p.3

**PANORAMA SOCIO-ECONOMIQUE COMMUNAL** p. 4

**LES GRANDS EQUILIBRES DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012** p.6

**A - La section de fonctionnement** p.9

1 - Les recettes réelles de fonctionnement	p.11
1.1. - La fiscalité directe et indirecte	p.12
1.2. - Les dotations de l'Etat et les compensations	p.13
1.3. - Les redevances, participations et droits des services	p.15
1.4. - Les reversements de la communauté d'agglomération	p.16
1.5. - Les produits de gestion courante	p.16
2 - Les dépenses réelles de fonctionnement	p.17
2.1. - Les charges de personnel	p.18
2.2. - Les charges à caractère général	p.20
2.3. - Les subventions aux associations	p.23
2.4. - Les autres charges de gestion courante	p.23
2.5. - Les charges financières	p.24

**B - La section d'investissement** p.25

1 - Les recettes réelles d'investissement	p.28
1.1. - Les ressources propres	p.29
1.2. - Les subventions d'investissement reçues	p.29
1.3. - Les autres immobilisations financières	p.29
1.4. - L'autofinancement dégagé	p.30
2 - Les dépenses réelles d'investissement	p.31
2.1. - Les acquisitions et études	p.32
2.2. - Les subventions d'équipement versées	p.34
2.3. - Les travaux et l'entretien du patrimoine	p.34

**LA DETTE COMMUNALE** p.36

**ANNEXES :** p.38

- État des travaux d'investissement du Budget Primitif 2012 p.39
- État des travaux de fonctionnement du Budget Primitif 2012 p.42
- État des subventions versées dans le cadre du Budget Primitif 2012 p.44



## INTRODUCTION

Le projet de budget primitif pour l'année 2012 s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires telles qu'elles ont été présentées lors de la séance du Conseil municipal du 9 février dernier.

L'élaboration du projet de budget 2012 s'inscrit dans un environnement financier incertain, marqué par des déficits publics importants et, par la mise en œuvre de la réforme fiscale relative à la péréquation des ressources communales et intercommunales. Cette réforme majeure qui se met progressivement en place va impacter dès 2012 les budgets locaux et ce, sur plusieurs années. Les premiers effets de cette réforme vont rendre la commune de Sèvres éligible pour la première fois au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (F.S.R.I.F.) et au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunale et Communale (F.P.I.C.). Pour 2012, la communauté d'agglomération prendra à sa charge le montant du F.P.I.C. pour l'ensemble des communes membres de G.P.S.O.

Comme nous l'avons indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires, la Ville de Sèvres a adopté depuis maintenant plusieurs années une stratégie budgétaire claire et prudente qui lui permet d'amortir pour partie le poids de cette réforme. Cette stratégie s'articule autour de :

- la maîtrise forte de la croissance des dépenses de fonctionnement courantes des services municipaux, notamment en ce qui concerne les charges à caractère général et les dépenses de personnel qui augmenteront moins vite que l'inflation en 2012 ;
- le maintien d'une pression fiscale modérée comparativement aux communes de la même taille démographique ;
- la poursuite du processus de désendettement en 2012 qui se traduira par une baisse de l'encours de 1,835 million d'euros, tout en maintenant un effort d'investissement satisfaisant après trois années d'efforts exceptionnels. Rappelons que grâce à sa gestion prudente de la dette Sèvres sera en mesure si nécessaire de recourir à l'emprunt pour investir sans remettre en cause ses équilibres financiers fondamentaux ;
- le maintien d'un autofinancement satisfaisant permettant de compléter le financement des dépenses d'équipement de la section d'investissement.

C'est en tenant compte du contexte global et des spécificités propres aux finances de la commune que le projet de budget primitif 2012 de la Ville de Sèvres a été élaboré.



## PANORAMA SOCIO-ECONOMIQUE COMMUNAL

Au delà des informations à caractère budgétaire et comptable qui caractérisent le plus souvent le budget d'une collectivité, des données socio-économiques peuvent compléter la description du paysage communal. Les éléments présentés ci-dessous ont été classés en cinq grandes catégories.

① La population : qui augmente de 3,3% entre 1999 et 2012.

② Le social, caractérisé par :

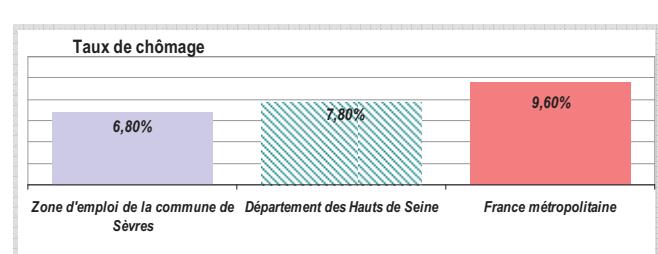
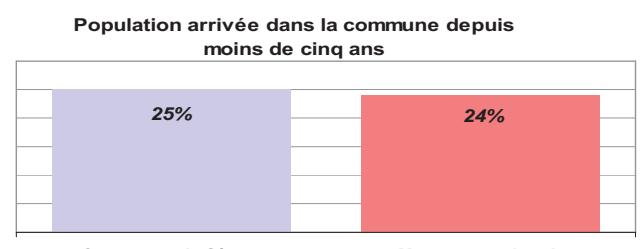
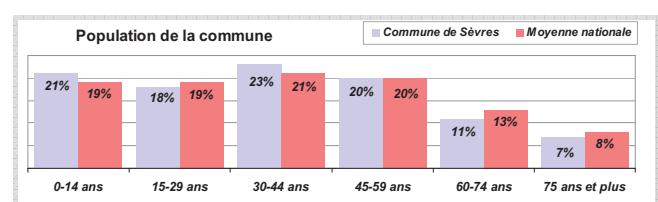
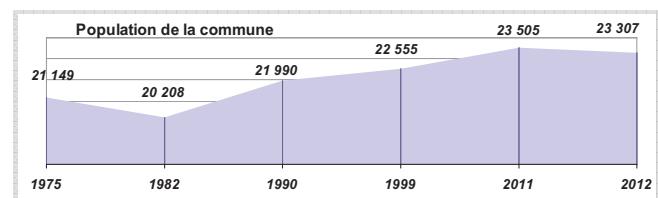
- ✓ un revenu moyen par habitant supérieur de 82% à la moyenne nationale et de 35% au revenu moyen de la Région Ile-de-France ;
- ✓ 75% des foyers fiscaux sont imposables à l'impôt sur le revenu ;
- ✓ un taux de chômage stable à 6,8% contre 9,6% pour la France métropolitaine.

③ Les équipements : un nombre d'enfants scolarisés pour 1 000 habitants supérieur de plus de 10% à la moyenne nationale.

④ Les entreprises : 21,6% de création d'établissements en 2009 contre 18% pour la moyenne nationale.

⑤ L'intercommunalité : Sèvres fait partie de l'une des 10 plus importantes communautés d'agglomération avec plus de 300 000 habitants.

PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE	SEVRES	MOYENNE NATIONALE
<b>Population</b> (au 1er janvier 2012)	23 307	-
Population de 3 à 16 ans (INSEE 2011)	4 287	-
Superficie en hectare (2011)	391	-
Nombre de résidences secondaires (2011)	151	-
Nombre de résidences secondaires en % de la population (2011)	0,6%	4,8%
Evolution de la population (1999-2012)	3,3%	8,2%
Rang national de la population de la commune (2011)	368 ème	-
Rang régional de la population de la commune (2011)	132 ème	-
Densité de population (hab./km <sup>2</sup> ) (2011)	5 961	103
Poids de la population étudiante (2011)	7,6%	6,9%
<b>Social</b>		
Revenu moyen par habitant (2011)	23 055 €	12 643 €
Foyers fiscaux imposables à l'impôt sur le revenu (2009)	9 195	-
Foyers fiscaux non imposables à l'impôt sur le revenu (2009)	3 168	-
Revenu moyen Ile-de-France plus de 10 000 habitants (2011)	17 051	-
Nombre de logements sociaux au 1er janvier 2011	2 302	-
Total des locaux soumis à la taxe d'habitation (2011)	10 695	-
Nombre d'allocation personnalisée au logement (2011)	2 353	-
Poids des logements sociaux au 1er janvier 2011	23,96%	14,8%
Poids de la population en zone urbaine sensible (2011)	0%	6,8%
<b>Equipements</b>		
Longueur de voirie en kilomètre (2011)	37	-
Longueur de voirie en kilomètre pour 1 000 habitants (2011)	1,6	10
Nombre d'enfants scolarisés pour 1 000 habitants	159	144
Permis de construire délivrés en 2011	78	-
<b>Entreprises</b>		
Nombre d'établissements au 1er janvier 2009	1 404	-
Etablissements de plus de 100 salariés en 2009	13	-
Poids des créations d'établissements en 2009	21,6%	18%
Taux d'actifs résidents en 2007	18,1%	35,7%
<b>Paysage intercommunal</b>		
Type d'EPCI	Communauté d'agglomération	
Type de fiscalité	Taxe Professionnelle Unique (TPU)	
Nombre de communes	7	
Population intercommunale	301 355	
Poids de la commune	7,8%	
Poids de la commune la plus peuplée	37,2%	

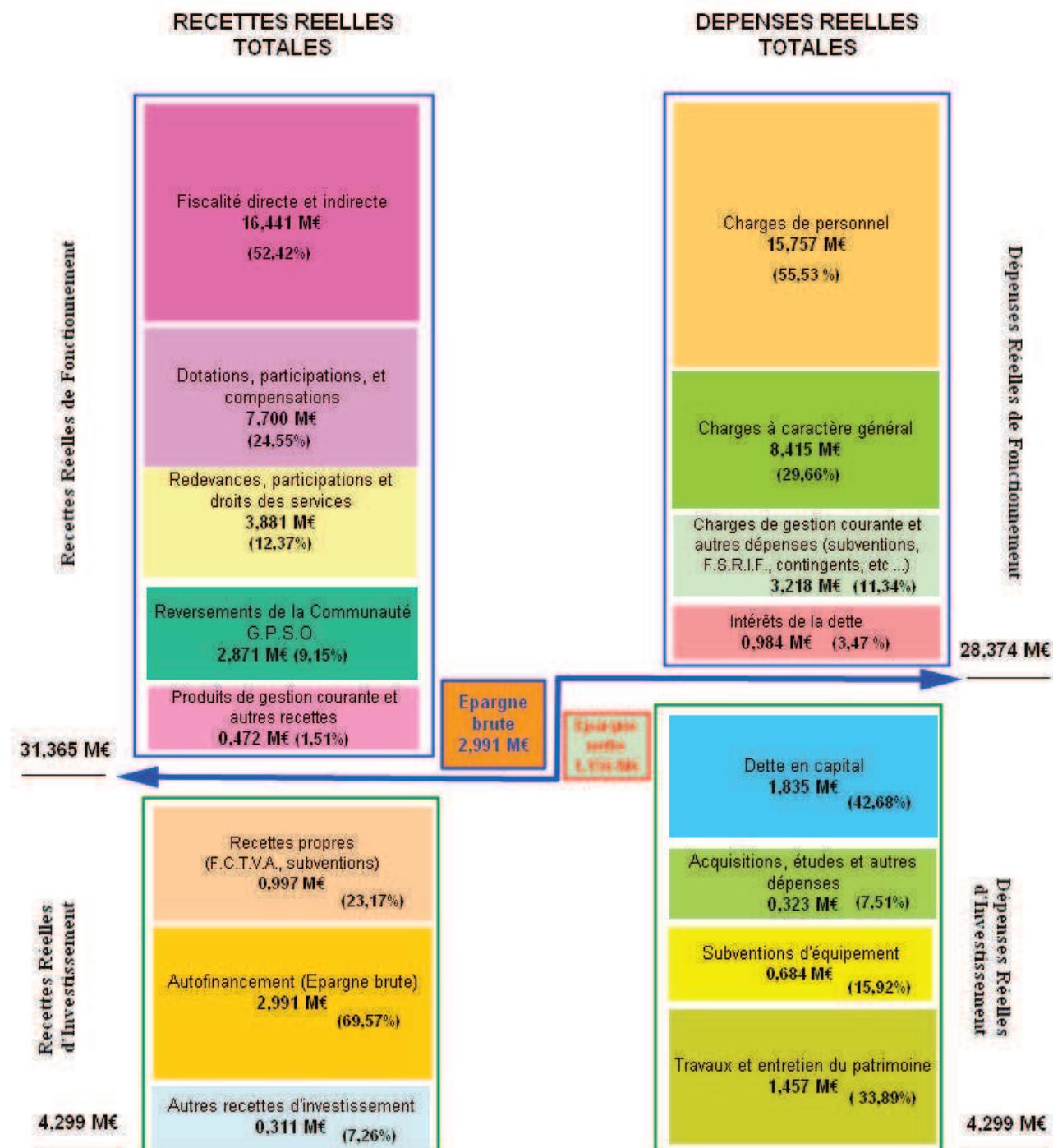


**PRESENTATION DES MASSES BUDGETAIRES  
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2012**



## LES GRANDS EQUILIBRES DU PROJET DE BP 2012

Le projet de budget primitif pour 2012 se présente en équilibre des dépenses et des recettes à la somme de 37,08 millions d'euros (M€) dont 34,07 M€ de mouvements réels.



(Hors mouvements liés à l'emprunt revolving)



## PRESENTATION GLOBALE DU BP 2012

RUBRIQUES	BUDGET PRIMITIF 2011	BUDGET PRIMITIF 2012	Variation 2012 / 2011
Section de fonctionnement	30 336 203,00 €	31 373 714,00 €	3,42%
Section d'investissement	11 518 666,00 €	5 707 917,00 €	-50,45%
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>41 854 869,00 €</b>	<b>37 081 631,00 €</b>	<b>-11,40%</b>
Dont mouvements réels	39 441 703,00 €	34 073 735,00 €	-13,61%
Dont mouvements d'ordre	2 413 166,00 €	3 007 896,00 €	24,65%

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 2,99 M€ contre 2,41 M€ en 2011.

### EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

Dépenses	BP 2011	Propositions retenues pour 2012	Var. 12/11	Recettes	BP 2011	Propositions retenues pour 2012	Var. 12/11
Charges à caractère général	8 306,17	8 415,46	1,32%	Produits des services et du domaine	3 249,18	3 880,69	19,44%
- dont dépenses d'eau	210,00	221,90	5,67%	- dont recettes de restauration scolaire	870,00	906,60	4,21%
- dont dépenses d'énergie	733,00	756,76	3,24%	- dont recettes des accueils de loisirs	501,60	545,69	8,79%
- dont achats d'alimentation	181,84	177,88	-2,18%	- dont participation des familles aux établissements de la Petite Enfance	1 094,00	1 223,00	11,79%
- dont achats de prestations de services	342,86	334,86	-2,33%	- dont redevances et recettes d'utilisation du domaine	147,81	203,34	37,57%
- dont achats de fournitures	294,31	271,53	-7,74%	- dont droits d'entrée à la piscine	192,00	192,00	0,00%
- dont fournitures de petit équipement	166,33	110,76	-33,41%				
- dont locations immobilières	175,20	104,93	-40,11%				
- dont dépenses de nettoyage	1 200,57	1 217,69	1,43%				
- dont travaux d'entretien des bâtiments communaux	206,50	188,50	-8,72%	Impôts et taxes	15 877,00	16 440,84	3,55%
- dont restauration scolaire	1 399,31	1 529,60	9,31%	- dont fiscalité directe	13 760,00	14 347,22	4,27%
Charges de personnel et frais assimilés	15 505,61	15 756,81	1,62%	- dont fiscalité indirecte et FNGIR (1)	2 117,00	2 093,62	-1,10%
Atténuation de produits et péréquation	4,00	53,62	ns	Reversements de la Communauté	2 871,45	2 871,45	0,00%
- dont Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France(FSRIF)	0,00	48,62	ns				
Charges de gestion courante	3 170,56	3 132,98	-1,19%				
- dont subvention de fonctionnement aux organismes de droit public	1 278,84	1 273,48	-0,42%	Dotations et participations	7 529,18	7 700,31	2,27%
- dont subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé	992,40	972,65	-1,99%	- dont Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	5 100,00	5 000,00	-1,96%
Charges financières	867,44	984,00	13,44%	- dont participation de la Caisse d'Allocations Familiales	1 429,86	1 585,00	10,85%
Charges exceptionnelles	69,27	31,00	-55,25%	- dont participation du CG 92	375,21	383,18	2,12%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>27 923,04</b>	<b>28 373,87</b>	<b>1,61%</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>30 336,20</b>	<b>31 365,66</b>	<b>3,39%</b>
<b>Autofinancement prévisionnel</b>	<b>2 413,17</b>	<b>2 991,79</b>	<b>23,98%</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 336,20</b>	<b>31 365,66</b>	<b>3,39%</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 336,20</b>	<b>31 365,66</b>	<b>3,39%</b>

(1) Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources



## EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)

Dépenses	BP 2011	Propositions retenues pour 2012	Var. 12/11	Recettes	BP 2011	Propositions retenues pour 2012	Var. 12/11
Frais d'études	44,00	36,35	-17,39%	Cession foncière / mobilière	1 771,00	278,54	-84,27%
Acquisitions	392,03	254,85	-34,99%	FCTVA et Taxe d'aménagement	1 580,00	700,44	-55,67%
Subventions d'équipement versées	626,96	683,99	9,10%	Subventions d'investissement reçues	150,00	297,09	98,06%
- dont fonds de concours à la SEMI-SEVRES	0,506	0,290	-42,74%				
- dont fonds de concours pour le gymnase du collège de Sèvres	-	0,300	ns				
Travaux et entretien du patrimoine	1 327,39	1 457,69	9,82%	Autres recettes d'investissement	4,50	32,00	ns
- dont travaux d'investissement	1 034,00	1 234,50	19,39%				
Autres dépenses d'investissement	7,29	32,00	ns	Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	ns
Remboursement de la dette*	1 750,00	1 835,00	4,86%				
Remboursement anticipé de dette	1 771,00	0,00	ns	Autofinancement dégagé	2 413,17	2 991,80	23,98%
<b>TOTAL GENERAL (*)</b>	<b>5 918,67</b>	<b>4 299,87</b>	<b>-27,35%</b>	<b>TOTAL GENERAL (*)</b>	<b>5 918,67</b>	<b>4 299,87</b>	<b>-27,35%</b>

(\*) Hors mouvements liés à l'emprunt revolving.

Alors que le budget de fonctionnement marque une progression de 3,39%, légèrement supérieure à l'inflation, le budget d'investissement est en diminution (-27%), traduisant la volonté de la Municipalité de prolonger la période de pause ouverte en 2011, après trois années exceptionnelles d'investissement, et de contribuer à la réduction de l'encours de dette.

Dans ce contexte et dans cette perspective, on soulignera les trois caractéristiques principales du projet de budget 2012 :

- une augmentation identique des taux d'imposition de 1,9% pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, le taux de la taxe sur le foncier non bâti restant inchangé. Cette hausse permettra d'obtenir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2012 ;
- l'absence de recours à l'emprunt pour le financement de la section d'investissement ;
- l'amélioration de l'épargne brute prévisionnelle qui atteint 2,991 M€ en augmentation de près de 24% par rapport au BP 2011.



## **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**



## LES GRANDES MASSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité directe et indirecte  
16,441 M€  
(52,42%)

Dotations, participations et compensations  
7,700 M€  
(24,55%)

Redevances, participations et droits des services  
3,881 M€ (12,37%)

Reversements de fiscalité de G.P.S.O. (AC et DSC)  
2,871 M€ (9,15%)

Produits de gestion courante et autres recettes  
0,472 M€ (1,51%)

**31,365 M€**

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel  
15,757 M€  
(55,53 %)

Charges à caractère général  
8,415 M€  
(29,66%)

Charges de gestion courante et autres dépenses (subventions, contingents, F.S.R.I.F. etc ...)  
3,218 M€  
(11,34%)

Intérêts de la dette  
0,984 M€ (3,47 %)

**Epargne brute 2,991 M€**

**28,374 M€**

**31,365 M€**

Recettes Réelles de Fonctionnement

Depenses Réelles de Fonctionnement

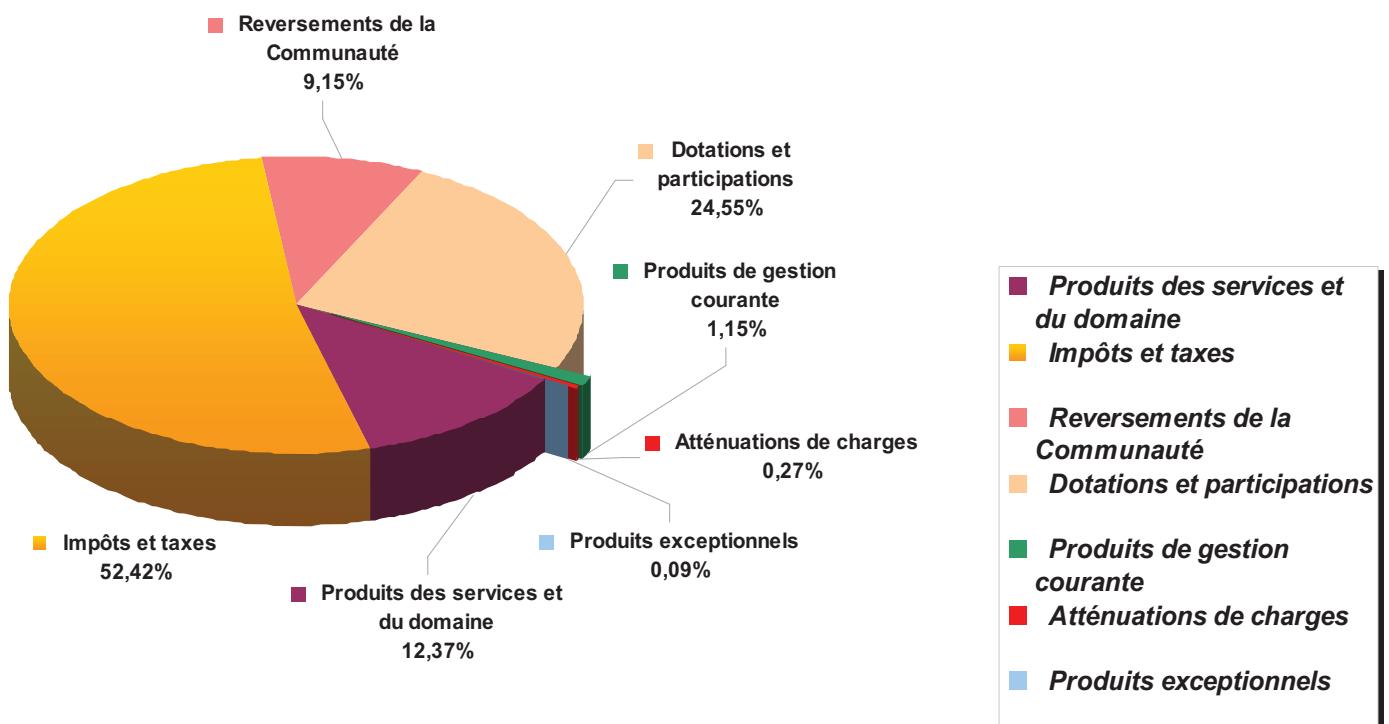


## PRESENTATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### A - La section de fonctionnement

#### 1 - Les recettes réelles de fonctionnement

#### Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 31,36 M€ en 2012 soit une augmentation de 3,39% par rapport au budget primitif 2011.

L'augmentation des recettes s'explique essentiellement par la hausse des produits issus des services et du domaine (+19,44%) et du produit issu des impôts et taxes (+3,62%). S'agissant du chapitre des recettes provenant du domaine, celui-ci doit être corrigé des changements d'imputation intervenus avec la mise à jour de l'Instruction budgétaire et comptable M14. A périmètre constant, la hausse est ramenée à 7,8%.

Les principales évolutions par rapport à l'exercice 2011 sont les suivantes :

### **1.1. - La fiscalité directe et indirecte**

#### ***Le produit des trois taxes ménages = 14 347 220 € (13 760 000 au BP 2011)***

La Ville dispose de marges de manœuvre fiscales importantes. Alors que Sèvres accueille une population dont le niveau de vie est élevé, la pression fiscale y est beaucoup moins élevée qu'en moyenne nationale et régionale.

Comparativement aux villes de même taille de la région Ile-de-France, Sèvres est une ville à pression fiscale [produit des 4 taxes (TH+TFB+TFNB+TEOM) divisé par le potentiel fiscal des 4 taxes] basse : 0,859 contre 1,282 pour la moyenne de la strate. Autrement dit, l'effort fiscal demandé par la commune à ses concitoyens ne représente que 67% de l'effort moyen des villes de même taille en Ile-de-France.

Les recettes provenant de la fiscalité directe locale représentent 54,1% des recettes réelles de la section de fonctionnement contre 54,6% en 2011. La commune bénéficie de bases fiscales par habitant très élevées. Les bases nettes de la taxe d'habitation par habitant s'élevaient à 2 047 euros en 2011 contre moins de 1 000 euros en moyenne pour les communes comptant entre 20 000 et 50 000 habitants. Ces bases élevées expliquent en partie la capacité à maintenir des taux de fiscalité parmi les plus bas des Hauts-de-Seine.

Il faut également souligner que la politique d'abattement de la commune est très favorable aux ménages Sévriens. L'ensemble des abattements mis en place par la commune (abattement général à la base, abattements pour charges de famille et abattement spécial à la base) représente un effort de l'ordre de 1,7 million euros en faveur des familles soit un peu plus de 12% du produit fiscal global encaissé en 2011 et plus de 5% des recettes réelles de fonctionnement.

Suite à la réception des bases notifiées par les services fiscaux mi mars, le produit fiscal des trois taxes ménages (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) a été arrêté à 14 347 220 €, en augmentation de 4,3 % par rapport au produit notifié en 2011.



### ***Les autres impôts et taxes = 2 093 622 € (2 117 000 € en 2011)***

→ La taxe sur l'électricité = 370 000 € (370 000 € en 2011)

Le produit de cette taxe qui touche tous les usagers reste stable depuis plusieurs années. Pour rappel, la commune applique le taux maximum de 8%. La prévision tient compte des encaissements effectifs à fin 2011.

→ La taxe sur les droits de mutation = 1 430 000 € (1 700 000 € en 2011).

L'estimation du produit pour 2012 est en baisse. Cette diminution intègre notamment la suppression de l'abattement de 10% par année de détention au-delà de la cinquième année qui permettait aux propriétaires de biens une exonération des plus-values en cas de cession d'un bien immobilier à l'exception des résidences qui demeurent exonérées. Par conséquent, les propriétaires avaient jusqu'au 31 janvier 2012 pour leur permettre de céder leurs biens immobiliers en continuant à bénéficier de l'ancien régime d'exonération après quinze années de détention.

Pour tenir compte à la fois de cette disposition fiscale relative à la taxation des plus-values en cas de cession immobilière, moins avantageuse pour les propriétaires, et du contexte général du marché de l'immobilier, la recette est estimée pour l'année 2012 à 1,43 M€.

→ La taxe de séjour = 53 480 € (44 000 € en 2011).

La taxe de séjour, votée par le Conseil municipal au cours de l'année 2009 a été perçue pour la deuxième année consécutive en 2011. En 2012, ce poste est évalué à 53 480 € compte tenu des réalisations des années précédentes. Le produit de la taxe de séjour communal intègre la part reversée au Département des Hauts-de-Seine qui représente 10% du montant recouvré.

### **1.2. - Les dotations, participations et compensations**

#### ***La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) = 5 000 000 € (5 100 000 € en 2011)***

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est fixée chaque année par la loi de finances, il n'y a plus de formule d'indexation sur l'inflation. C'est un montant en valeur qui est fixé par la loi de finances. En 2012, le montant de la D.G.F. a été fixé à 41,467 milliards d'euros soit une progression de 0,2 % à périmètre constant, par rapport à 2011.



Pour rappel, la D.G.F. forfaitaire de la commune est composée :

- d'une dotation de base et de superficie qui s'élevaient à 2,51 M€ en 2011 ;
- d'une dotation dite « garantie » estimée à 2,52 M€ en 2012. Cette dotation a fait l'objet en 2011 d'une évolution différenciée selon le potentiel fiscal par habitant qui s'est traduite pour Sèvres par une baisse de 2,38%. En outre, cette dotation de garantie représente 50% de la D.G.F. Pour Sèvres, cette part pourrait de nouveau diminuer en 2012 ;
- des compensations fiscales (0,2 M€ au BP 2011) qui servent de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée et qui devraient diminuer en 2012.

Par application de ces différents critères, la commune de Sèvres devrait percevoir en 2012 une D.G.F. d'environ 5 M€ contre 5,03 M€ encaissé en 2011.

RUBRIQUES	2008 Compte Administratif	2009 Compte Administratif	2010 Compte Administratif	2011 Compte Administratif	2012 Budget Primitif
Dotation globale de fonctionnement	5 142 778 €	5 271 121 €	5 152 714 €	5 030 117 €	5 000 000 €
Totales des recettes réelles de fonctionnement	32 582 135,17 €	32 400 729,74 €	32 013 153,02 €	32 253 556,31 €	30 956 405,00 €
Ratio D.G.F. / R.R.F.	15,78%	16,27%	16,10%	15,60%	16,15%

### ***Les autres dotations et participations = 2 254 198 € (1 929 180 € en 2011)***

Ces dotations proviennent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) (1 591 864 contre 1 429 864 € en 2011) et du Conseil général des Hauts-de-Seine (378 623 € contre 375 210 € en 2011) au titre des établissements de la petite enfance, des centres de loisirs et des activités pour les 12-17 ans organisées par l'Escale.

S'agissant de la participation de la C.A.F. aux établissements de la petite enfance et des accueils de loisirs, la hausse est de plus de 11%. Cette évolution très favorable s'explique principalement par l'accroissement des capacités d'accueil des enfants dans les crèches des Bas-Tillets et de Beauregard ainsi qu'à la création d'un accueil de loisirs à l'école élémentaire Croix Bosset.

Dans le même temps, le contrat de prestation de service avec la C.A.F. (contrat enfance jeunesse) qui regroupe les activités de la petite enfance, les accueils de loisirs et la jeunesse a été signé pour la période de 2011 à 2014. La signature de ce contrat d'objectifs et de financement devrait se concrétiser en 2012 par une recette de 280 000 € contre 200 000 € au budget primitif 2011.



Concernant le Conseil général des Hauts-de-Seine, la prévision demeure stable entre 2012 et 2011 dans la mesure où le Département n'a pas augmenté ses tarifs depuis plusieurs années. L'extension réalisée à la crèche Beauregard ne devrait pas avoir d'incidence dans la mesure où des demi-journées seront proposées sur quatre jours hors vacances. En revanche, une augmentation de la participation du département est prévue pour tenir compte de l'accroissement des capacités d'accueil de la crèche collective des Bas-Tillets.

Pour 2012, elles se répartissent de la façon suivante :

- la C.A.F : 1 585 000 € (1 429 864 € en 2011) ;
- le Conseil général des Hauts-de-Seine : 383 181 € (375 210 € en 2011) ;
- la dotation spéciale au titre des instituteurs : 31 000 € (30 888 € en 2011) ;
- les participations des communes voisines aux frais de scolarité sont évaluées à 52 150 € (52 820 en 2011).

#### ***Les compensations et les autres participations = 446 000 € (500 000 € en 2011)***

Ce poste qui regroupe les diverses compensations fiscales versées par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe professionnelle est inscrit pour 175 000 € contre 150 000 € prévus en 2011.

Concernant le produit issu du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, il est désormais scindé en deux parties : une partie Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P.) pour 128 186 € et une partie versement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) pour 222 442 €. Au total, le montant inscrit en 2012 sur les deux chapitres distincts (fiscalité et compensations) s'établit à 350 628 €.

#### **1.3. - Les redevances, participations et droits des services**

#### ***Les produits des services et du domaine = 3 880 693 € (3 249 179 € en 2011)***

Ce chapitre de recettes a fait l'objet de modifications et comprend désormais aussi bien les recettes issues de la participation des familles aux établissements de la petite enfance (1 223 000 contre 1 094 000 € en 2011) que les redevances relatives aux services scolaires et périscolaires comme les cantines (906 000 € contre 870 000 € en 2011), les rétributions des centres de loisirs (545 685 € contre 501 000 € en 2011) et les séjours de classes transplantées (74 400 € contre 97 250 € en 2011) que les refacturations de personnel et des locaux mis à la disposition de la communauté (398 000 €). Il inclut aussi les droits d'entrée à la piscine (192 000 €), les redevances d'occupation du domaine public communal (112 000 €) et les recettes provenant de la facturation des équipements communaux mis à disposition (79 000 €) (salles, gymnases, piscine, ...).



L'évolution très favorable des recettes issues des services municipaux résulte en grande partie de l'augmentation des capacités d'accueil de certains établissements de la petite enfance. En effet, en 2012, sont prévues l'extension de la crèche des Bas-Tillets (huit places en collectivité) et de Beauregard (six places le matin hors mercredi). Les recettes provenant des accueils de loisirs sont également en augmentation grâce à la nouvelle activité « accueil de loisirs » créée à l'école élémentaire de Croix Bosset avec quarante huit places supplémentaires portant ainsi le nombre total de places à quatre cent dix.

#### **1.4. - Les reversements de fiscalité de la communauté du Grand Paris Seine Ouest**

***L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire = 2 871 451 € (2 871 451 € au BP 2011)***

Dans l'attente de la conclusion d'un pacte financier et fiscal en 2012, les montants de l'allocation de compensation (1 809 141 €) et de la D.S.C. (1 062 310 €) perçus en 2011 sont reconduits.

En parallèle, et pour tenir compte de l'évolution du périmètre de certaines compétences en 2012, les attributions de compensation seront amenées à évoluer en 2012 mais également en 2013. Le bureau communautaire qui s'est réuni le 12 janvier dernier a notamment décidé que l'attribution de compensation présentée au conseil de communauté du 2 février sera considérée comme « provisoire ». Par conséquent, le conseil municipal sera appelé à délibérer sur le montant définitif de l'attribution de compensation en fin d'année 2012 au titre de l'enfouissement des réseaux.

#### **1.5. - Les produits de gestion courante = 360 592 € (365 893 € en 2011)**

Ils sont évalués à 360 592 € et sont principalement constitués :

*Des baux emphytéotiques et des loyers du domaine :*

- bail de la station BP (128 000 contre 86 000 € en 2011) ;
- loyer de la SEMI-Sèvres pour ses bureaux (32 000 €) ;
- loyers de la Maison des entreprises et de l'emploi (76 374 € contre 71 521 € en 2011), de la Maison de la famille (35 486 € contre 35 000 € en 2011) et du CCAS (23 000 €).

*Des diverses redevances, dont principalement :*

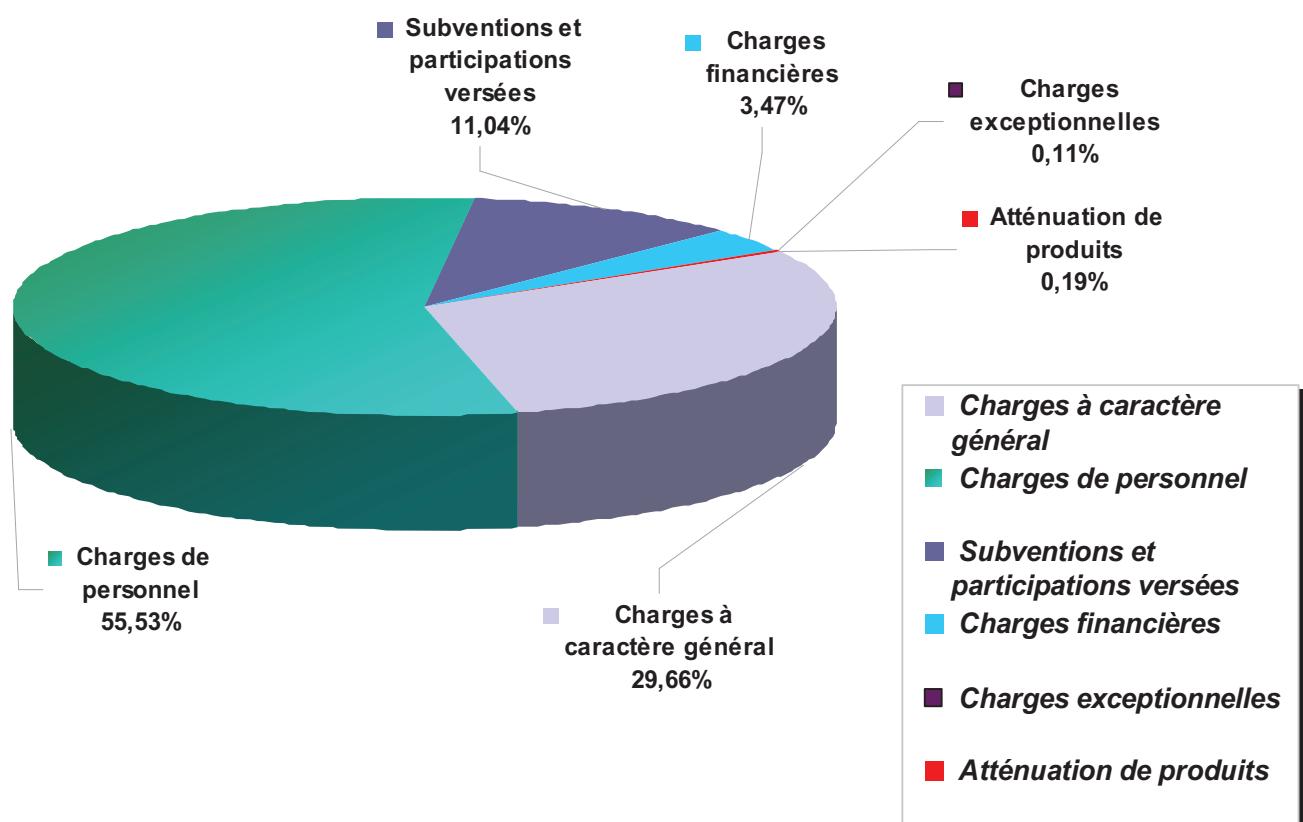
- la redevance du concessionnaire du marché aux comestibles (34 800 € contre 33 504 € en 2011) ;
- la vente d'espaces rédactionnels dans « Le Sévrier » à G.P.S.O. pour 4 000 €.



## PRESENTATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### 2 - Les dépenses réelles de fonctionnement

#### Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 28,37 M€ contre 27,92 M€ au BP 2011 (soit une très légère augmentation de 1,61%).

Les dépenses de la section de fonctionnement comprennent principalement :

### **2.1. - Les charges de personnel = 15 757 813 € (15 506 606 € en 2011)**

Les dépenses prévisionnelles de personnel inscrites au BP 2012 s'élèvent à 15 757 813 € contre 15 506 606 € en 2011 soit une hausse de 1,62%. Elles représentent 55,53% des dépenses réelles de la section de fonctionnement, soit la même proportion qu'en 2010 et 2011.

Le tableau des effectifs comptabilise au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 342 postes, représentant 337 postes en équivalent temps plein, la filière culturelle comprenant 5 emplois à temps non complet.

Les dépenses de personnel comprennent également les charges liées au remboursement à la communauté d'agglomération GPSO des services mis à disposition de la ville de Sèvres au titre de l'entretien des espaces verts. Les principaux postes d'augmentation pour 2012 sont liés à l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (0,5%) et au volume des indemnités versées au personnel pour l'organisation de quatre scrutins électoraux (0,5%).

La stabilisation de la valeur du point d'indice en 2012 pour la deuxième année consécutive compense en partie le coût généré par le déroulement statutaire de la carrière des agents communaux et les bonifications indiciaires intervenus pour quatre agents de catégorie C.

Les ratios des charges de personnel de la Ville commencent à amorcer une très légère baisse ce qui montre la bonne maîtrise de la masse salariale :

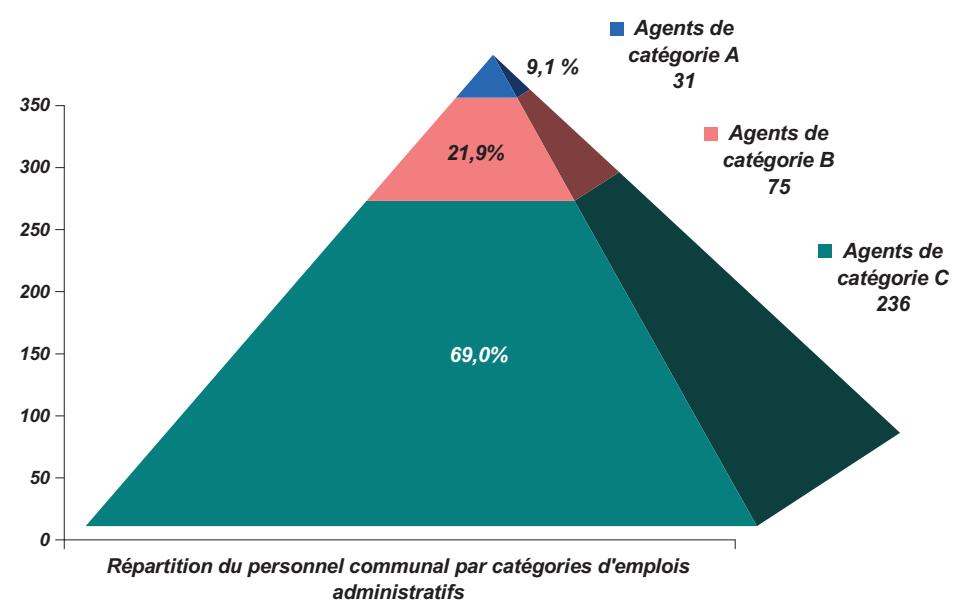
RUBRIQUES	B.P 2008	B.P 2009	B.P 2010	B.P 2011	B.P 2012	Variation 2012 / 2011
Charges de personnel (chap.012)	15,00	15,82	15,52	15,50	15,75	1,62%
Recettes réelles de fonctionnement	28,99	30,84	29,71	30,33	31,34	3,32%
Dépenses réelles de fonctionnement	26,28	28,11	27,75	27,92	28,37	1,61%
Ratio charges de personnel/R.R.F	0,52	0,52	0,52	0,51	0,50	-0,02%
Ratio charges de personnel/D.R.F	0,57	0,57	0,56	0,55	0,55	- %



Les ratios de charges de personnel sur les dépenses et sur les recettes réelles de fonctionnement démontrent l'effort de la Ville fait sur les charges de personnel : ces deux ratios sont constants, voire à la baisse depuis 2008.

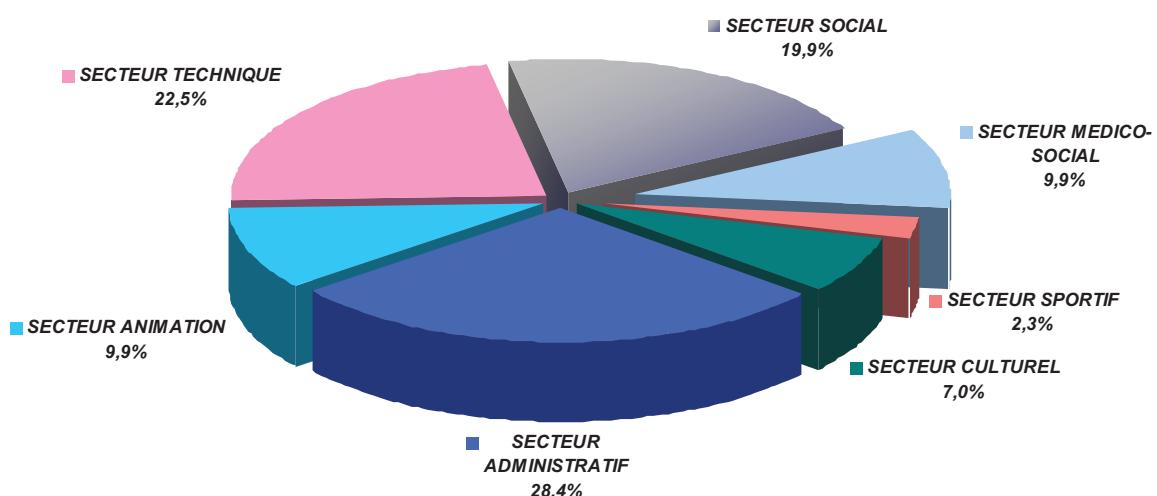
Sur l'effectif global au 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit 342 agents, la répartition des agents par catégorie administrative de la fonction publique territoriale se décompose comme suit :

- ⇒ 31 agents, soit 9% des effectifs communaux, exercent leurs missions de direction au sein de la catégorie A ;
- ⇒ 75 agents communaux, soit près de 22 % des effectifs appartiennent à la catégorie B, et sont chargés de postes d'encadrement ;
- ⇒ 236 agents communaux, soit 69 % de l'effectif total, font partie de la catégorie C, chargés de l'exécution de l'action administrative.



Au sein des différents secteurs de l'action administrative communale, la répartition de l'effectif global se présente ainsi :

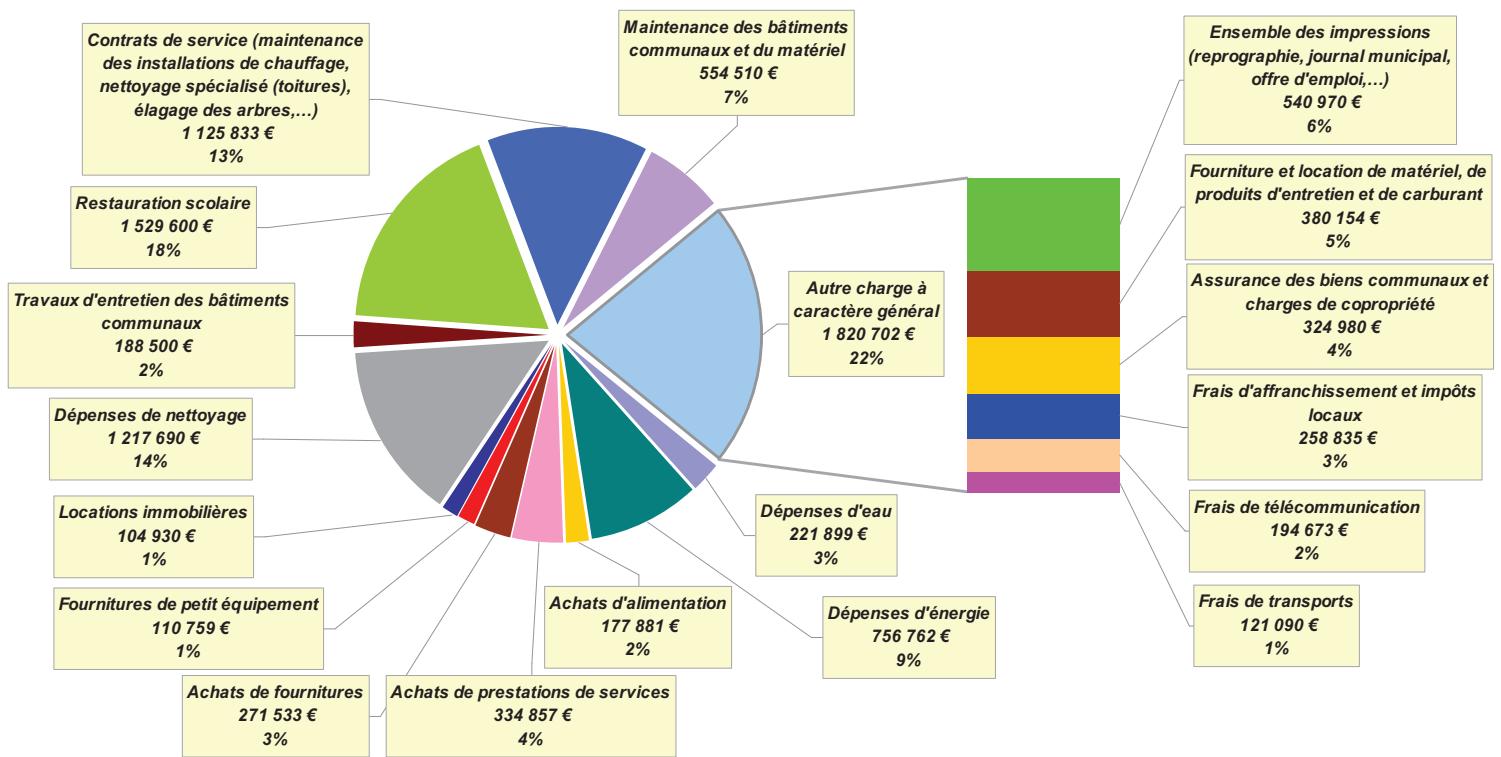
- ⇒ près d'un tiers des effectifs servent les affaires administratives générales de la commune, c'est à dire le fonctionnement quotidien de l'administration de la Ville ;
- ⇒ 22 % des agents font partie du secteur technique, qui concerne l'entretien des bâtiments communaux, la réalisation des travaux d'investissement, et les véhicules ;
- ⇒ environ 30% des agents appartiennent au secteur social ou médico-social: il s'agit notamment du personnel présent dans les établissements scolaires (écoles primaires et maternelles), et dans les crèches municipales ;
- ⇒ les secteurs sportifs, culturels et de l'animation représentent environ 20% de l'ensemble des agents communaux.



## 2.2 - Les charges à caractère général = 8 415 456 € (8 306 165 € en 2011)

Les charges à caractère général comprennent l'ensemble des frais d'administration générale comme les fluides, les redevances d'occupation, les loyers et charges, les impôts et taxes ; ainsi que les dépenses liées à l'activité des services comme les fournitures et l'acquisition de matériel, les contrats de maintenance, les contrats de prestations de services avec des entreprises, comme les crédits pour travaux d'entretien des bâtiments communaux (188 K€).

Le graphique ci-dessous détaille les postes évoqués dans le tableau de synthèse des dépenses réelles de fonctionnement de la page 7 du rapport :

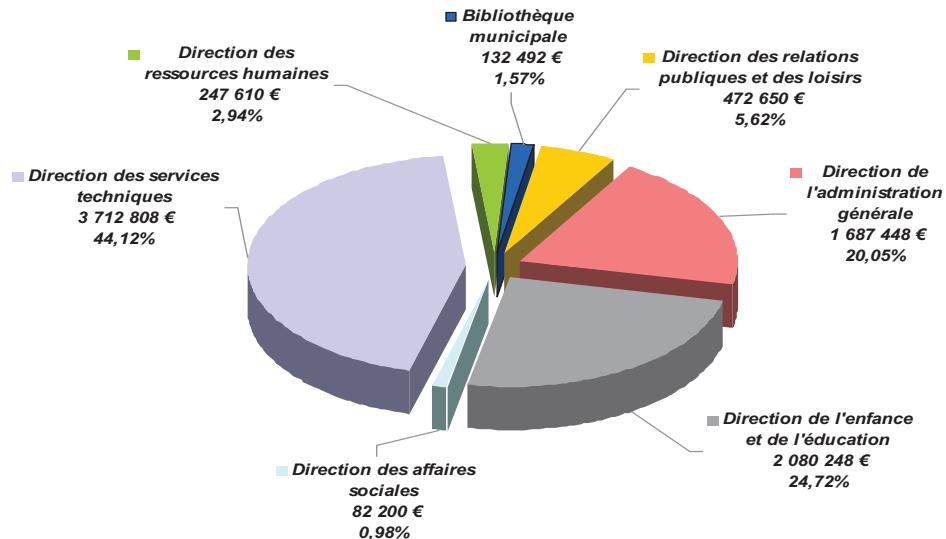


Cette année, les charges à caractère général enregistrent une hausse sensiblement inférieure à l'inflation prévisionnelle contenue dans la loi de finances 2012 (+1,7%). La majeure partie (80%) de ces dépenses de fonctionnement sont la contrepartie des contrats de prestation de service public avec des entreprises ou de maintenance et d'entretien courant du patrimoine. L'évolution du coût de ces contrats s'accompagne systématiquement d'une démarche d'optimisation lors de leur renouvellement.



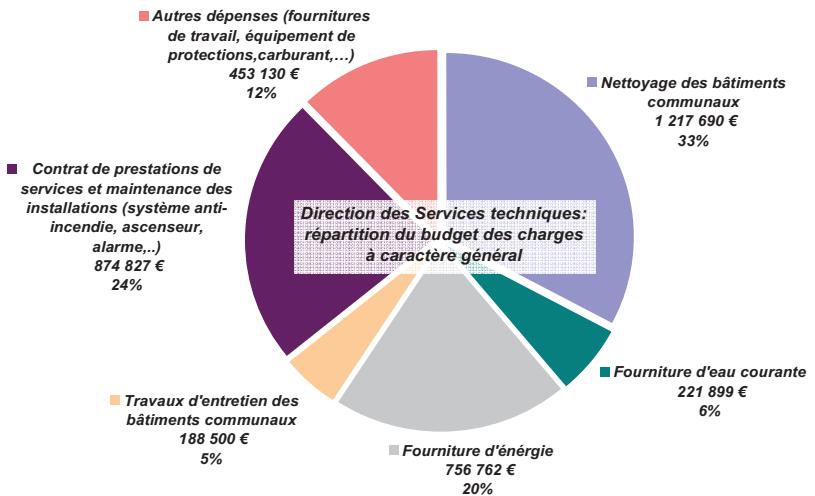
Il est également possible de répartir les charges à caractère général par direction au sein des services communaux :

**Répartition des charges à caractère général par direction administrative :**



**La Direction des services techniques** dispose de la majorité (44%) du budget des charges à caractère général.

C'est en effet cette direction qui est chargée de prévoir les consommations des « fluides », c'est à dire l'eau, l'électricité et le gaz, les dépenses de nettoyage ainsi que les dépenses d'entretien des bâtiments communaux.



***Les dépenses de nettoyage des locaux = 1 217 690 € (1 200 570 € en 2011)***

Les dépenses de nettoyage sont fixées selon les indices de revalorisation de prix prévus dans le cadre du nouveau marché (+1,78%). Elles n'augmentent cependant que de 1,4% par rapport à 2011 en raison de la réduction de la provision constituée pour des prestations complémentaires ponctuelles de nettoyage.

***Les dépenses d'énergie et de fluides = 1 132 000 € (1 158 000 € en 2011)***

Ce poste regroupe les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage (fuel et gaz) de tous les bâtiments communaux. Les dépenses d'eau et d'électricité augmentent en moyenne de 3,78% entre 2011 et 2012. Dans le même temps, les dépenses liées au chauffage enregistrent une hausse tenant compte des tarifs du gaz (+4,4% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012) et du fioul (+3% environ en 2012).

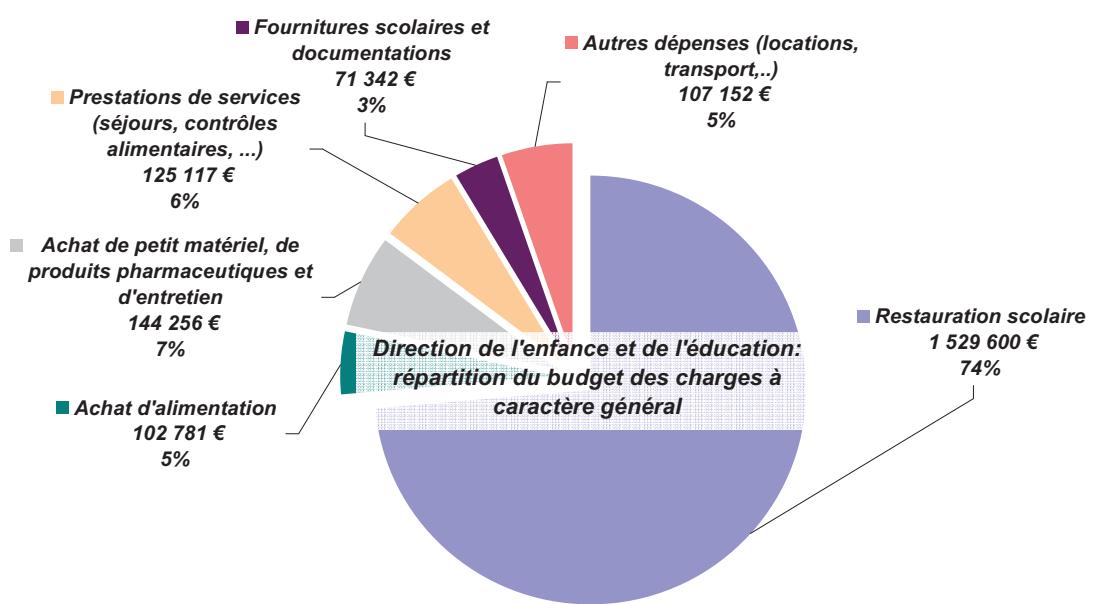


## **Les dépenses d'entretien des bâtiments communaux = 188 500 € (206 500 € en 2011)**

Un crédit de 188 500 € est prévu pour la réalisation de travaux d'entretien des bâtiments pour 2012 (liste des travaux en annexe numéro 2), que la nomenclature M14 impose d'imputer en section de fonctionnement.

## **Les dépenses de restauration scolaire = 1 529 600 € (1 399 310 € en 2011)**

Ce poste enregistre une hausse de plus de 9% en raison d'une part, de l'augmentation des tarifs de 2% cumulée à l'augmentation du nombre de jours de fonctionnement des établissements (142 jours en 2012 contre 138 jours en 2011) et d'autre part, à la création de la nouvelle activité d'accueil de loisirs de l'école élémentaire Croix-Bosset.

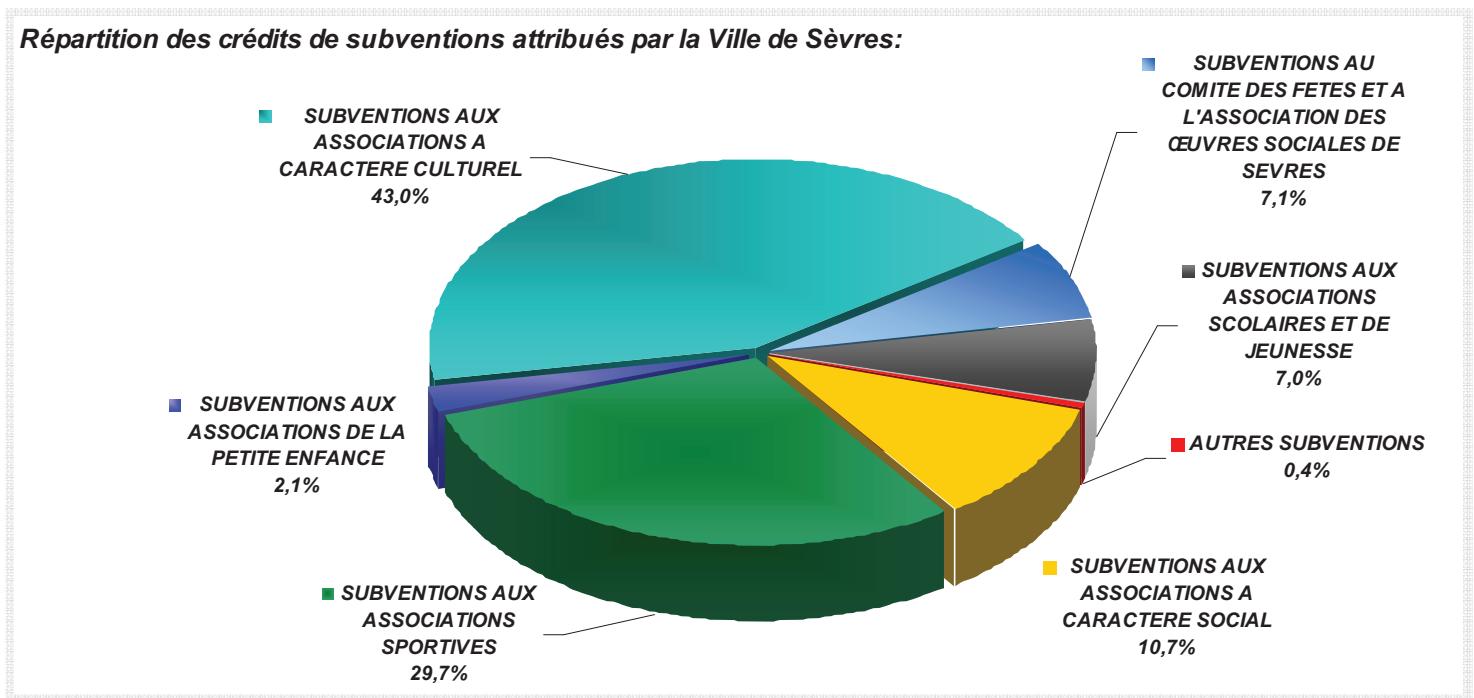


**La Direction des services de l'enfance et de l'éducation** dispose du second budget le plus important des charges à caractère général (près de 25%).

74% de ce budget concerne les dépenses liées à la restauration scolaire. Il faut noter que les dépenses de restauration scolaire sont atténuées par des recettes, estimées à 906 K€, dans le projet de budget primitif 2012.

## 2.3 - Les subventions aux associations = 972 654 € (992 400 € en 2011)

Les crédits inscrits sont en baisse de 1,9%. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction de la subvention allouée au Comité des Fêtes et des Jumelages qui varie d'une année sur l'autre en fonction des échanges bilatéraux.



## 2.4 - Les autres charges de gestion courante = 2 157 727 € (2 178 001 € en 2011)

Les autres charges comprennent :

- Les subventions aux organismes publics pour 1 268 480 € (1 278 841 € en 2011) : le SEL pour 892 680 € (883 841 € en 2011), le C.C.A.S. 235 000 € (255 000 € en 2011) et la Caisse des écoles pour 145 000 € (140 000 € en 2011) ;
- les contingents et participations obligatoires comme :
- le contingent incendie pour 361 000 € (369 850 € en 2011) ;
- les indemnités et frais de mission des élus : 225 000 € (225 000 € en 2011) ;
- la participation aux charges de fonctionnement des établissements d'enseignement publics et privés 192 000 € (195 760 € en 2011) ;
- La participation au fonctionnement du S.I.C.E.S.S. : 56 970 € (66 000 € en 2011).



## **2.5 - Les charges financières = 984 000 € (867 441 € en 2011)**

Les charges financières ont été réparties entre les intérêts de la dette à long terme et l'emprunt revolving de la Banque de Financement et de Trésorerie (B.F.T.) et de la Caisse d'Epargne, ainsi que des intérêts relatifs aux tirages sur la ligne de trésorerie de 6 millions d'euros conclue avec la Caisse d'épargne le 12 juillet 2011.

Les hypothèses de taux correspondent aux anticipations des évolutions des conditions de financement de court terme (taux variables et révisables) et aux conditions contractuelles (pour les taux fixes).

Les frais financiers sont en augmentation par rapport à 2011 en raison des derniers emprunts consolidés en mars 2011 à hauteur de 4 M€. Ce volume d'emprunt a permis de couvrir la fin du financement de l'opération Croix-Bosset.



## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**



## VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Recettes propres F.C.T.V.A. et Taxe d'aménagement	<b>0,700 M€</b>	(16,28%)
Subvention d'investissement	<b>0,297 M€</b>	(6,91%)
Autofinancement (Epargne brute)	<b>2,991 M€</b>	(69,57%)
Cession mobilière et autres recettes	<b>0,311 M€</b>	(7,24%)

**4.299 M€**

### DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Annuité de la dette en capital	<b>1,835 M€</b>	(42,68%)
Acquisitions, études et autres dépenses	<b>0,323 M€</b>	(7,51%)
Subventions d'équipement	<b>0,684 M€</b>	(15,92%)
Travaux et entretien du patrimoine	<b>1,457 M€</b>	(33,89%)

**4.299 M€**

Recettes Réelles  
d'Investissement

Dépenses Réelles  
d'Investissement



## DETAIL DES PRINCIPAUX POSTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

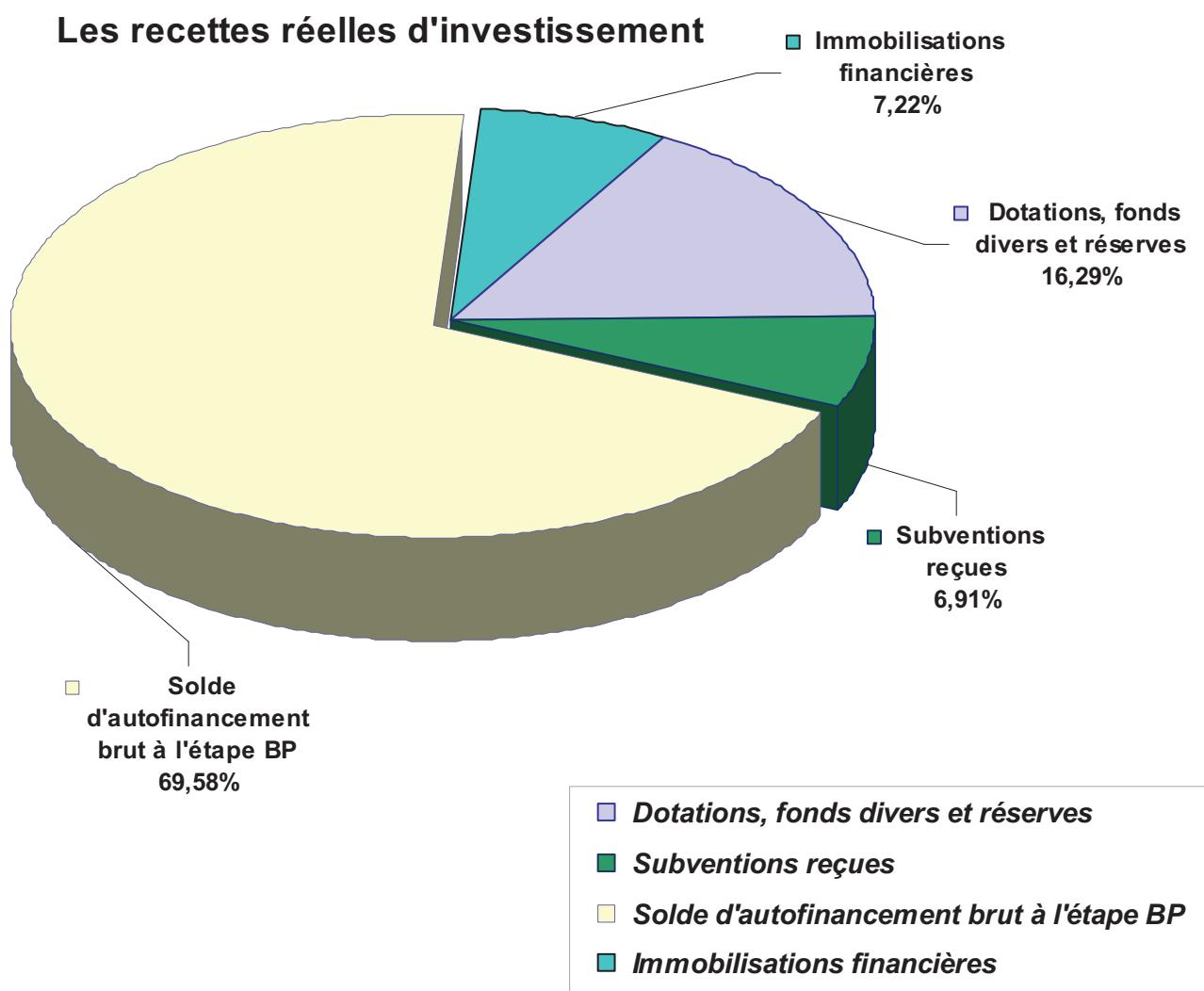
Dépenses d'investissement	Prévisions 2012	Recettes d'investissement	Prévisions 2012
<b>Dépenses d'équipement (a)+(b)+(d)+(e)</b>	<b>2 464 867 €</b>	<b>Recettes réelles propres d'investissement (a)+(b)+( c )</b>	<b>1 308 071 €</b>
<b>Acquisitions mobilières (a)</b>	<b>254 845 €</b>	<b>Dotation, fonds divers et réserves (a)</b>	<b>840 440 €</b>
Matériel et mobilier		' - Fonds de compensation de la T.V.A.	600 000 €
- Dont services scolaires et périscolaires	47 745 €	' - Taxe d'aménagement	100 440 €
- Dont services des sports	35 000 €		
- Dont services administratifs et outillages techniques	100 800 €	' - Produit des amendes de police	140 000 €
- Dont véhicules	15 000 €		
- Dont matériels et logiciels informatiques	52 000 €		
<b>Frais d'études (b)</b>	<b>36 350 €</b>	<b>Subventions reçues (b)</b>	<b>157 088 €</b>
- Dont étude de programmation des espaces intérieurs de la Bibliothèque Médiathèque	15 000 €		
<b>Subventions d'équipement versées (c)</b>	<b>683 985 €</b>	<b>Autres immobilisations financières (c )</b>	<b>310 543 €</b>
' - Dont réhabilitation des logements sociaux à la SEMI (tranche 2012)	290 000 €		
' - Dont contingent incendie de la brigade des sapeurs pompiers	90 000 €	<b>Solde d'autofinancement brut à l'étape BP</b>	<b>2 991 796 €</b>
' - Dont participation aux travaux de rénovation du gymnase du collège de Sèvres	300 000 €		
<b>Entretien courant du patrimoine (d)</b>	<b>1 234 500 €</b>		
(Le détail de l'ensemble des travaux est joint en annexe en fin du rapport)			
- Dont provision de travaux d'entretien des bâtiments communaux	70 000 €		
- Dont travaux de rénovation et de restructuration du mur de soutènement de la maternelle du Parc Chevron	141 000 €		
- Dont opération de réfection des sols du groupe scolaire Cotton: préau rez de chaussée, mezzanine, et 1 <sup>er</sup> étage	126 000 €		
- Dont divers travaux de rénovation et de mise aux normes électriques au SEL	105 000 €		
- Dont opération de réaménagement de la salle du 1 <sup>er</sup> étage de la crèche de Bas Tillets	87 500 €		
- Dont réfection des peintures du 2 <sup>ème</sup> étage de l'école Gambetta B	60 000 €		
- Dont travaux de mise aux normes et de rénovation de la cour de la crèche de la roseraie	54 000 €		
<b>Autres dépenses d'investissement (e)</b>	<b>255 187 €</b>		
- Dont voirie espaces verts de compétence communale	67 600 €		
- Dont opérations pour compte de tiers	20 000 €		
- Dont opération d'entretien lourd du matériel de chauffage des bâtiments communaux	135 987 €		
<b>Annuité de la dette en capital</b>	<b>1 835 000 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 299 867 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 299 867 €</b>



## PRESENTATION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

### B - La section d'investissement

#### 1 - Les recettes réelles d'investissement



### **1.1. - Les ressources propres**

Cette rubrique comptabilise les recettes provenant du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et de la Taxe d'Aménagement (T.A.).

Le montant du remboursement du F.C.T.V.A. qui est inscrit au budget primitif 2012 correspond aux dépenses d'équipement réalisées en 2011.

Les ressources dotations et fonds divers (840 434 €) sont les suivants :

- 600 000 € pour le F.C.T.V.A. correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2011 ;
- 140 000 € au titre du produit des amendes de police ;
- 100 434 € pour la Taxe d'Aménagement (T.A.).

### **1.2. - Les subventions d'investissement reçues**

Ce poste comprend principalement les subventions d'équipement au titre des travaux d'investissement qui seront réalisés en 2012, et s'élèvent à 155 637 € (70 000 € au BP 2011). Sont inscrits dans le projet de budget primitif 2012 :

- 140 000 € au titre des subventions des travaux d'investissement, dont 92 000 € provenant du Conseil Général des Hauts de Seine au titre des travaux de réfection des la pelouse au stade Jean Wagner ;
- 10 000 € supplémentaire au titre de la dotation parlementaire destinée au financement des travaux d'aménagement du nouveau local du « Relais Sévrier » ;
- 5 137 € provenant de France-Télécom au titre du financement de l'enfouissement des réseaux des opérateurs de télécommunication.

### **1.3. - Les autres immobilisations financières : la cession des parts détenues au capital de la société Immobilière 3F**

La cession des parts du capital de la société Immobilière 3F permettra à la Ville au cours de l'exercice 2012 de dégager une recette exceptionnelle d'environ 280 000 €.

Cette recette sera affectée au financement des travaux d'investissement de la commune.



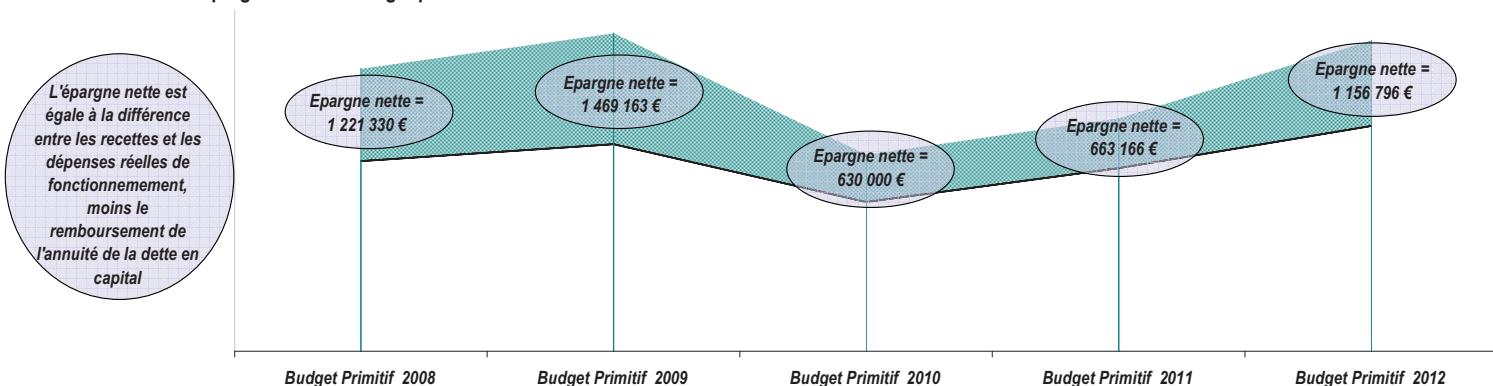
## 1.4. - L'autofinancement dégagé

L'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement détermine le volume de l'épargne brute soit 2,991 M€ au BP 2012, contre 2,413 M€ au BP 2011.

L'épargne brute ainsi déterminée, la prise en compte de l'amortissement de l'annuité en capital de la dette permet de définir le volume de l'épargne nette : au BP 2012, celle-ci s'élève à 1,156 M€ contre 0,663 M€ au BP 2011 soit une augmentation de plus de 74%.

Ainsi, le projet de budget 2012 réussit à renforcer le niveau d'autofinancement par rapport à l'an dernier : l'augmentation entre 2012 et 2011 s'établit à près de 24%.

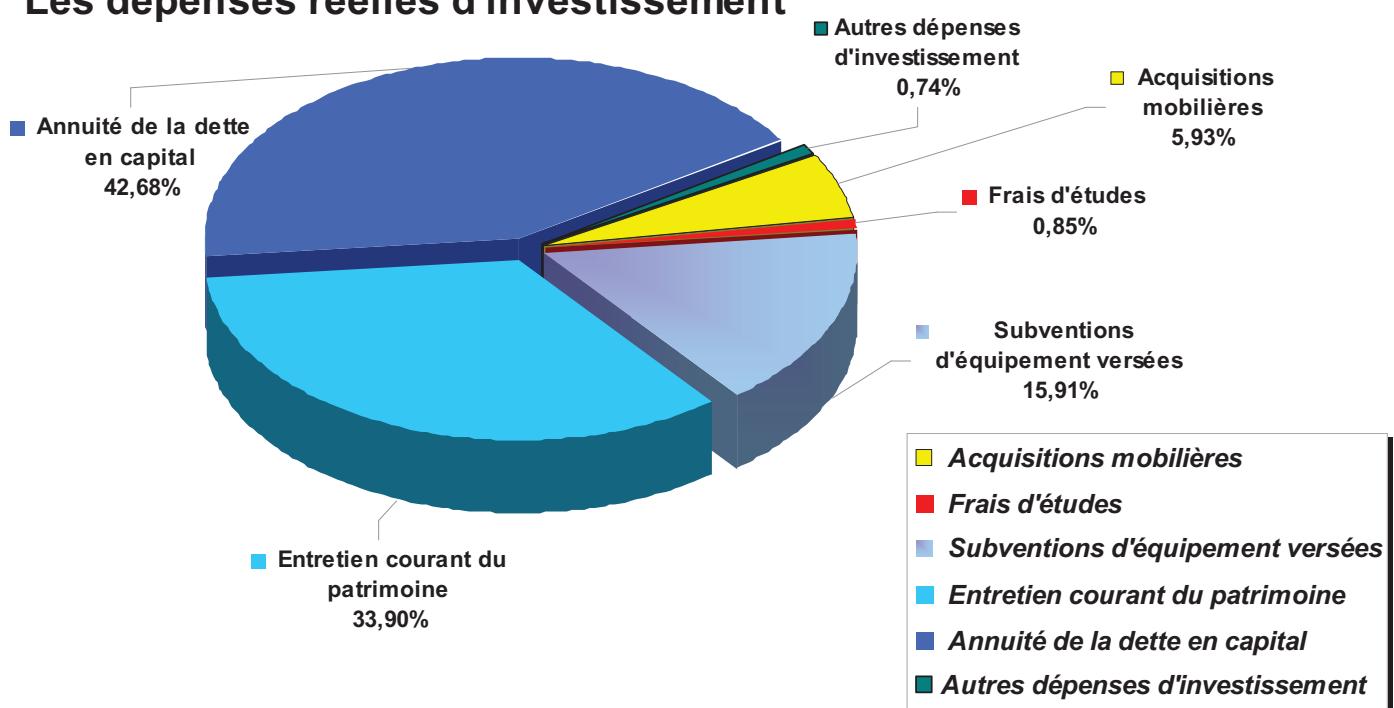
Evolution de l'épargne nette au budget primitif entre 2008 et 2012 :



## PRESENTATION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

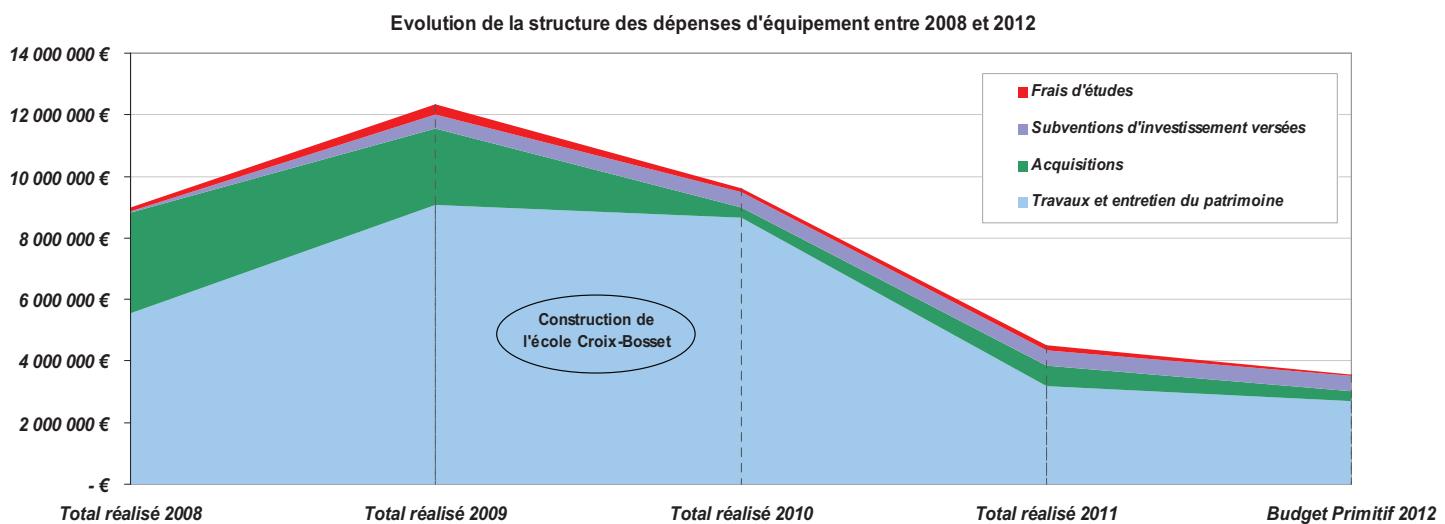
### 2 - Les dépenses réelles d'investissement

#### Les dépenses réelles d'investissement



Après trois années 2008, 2009 et 2010 d'efforts soutenus comme le montre le graphique ci-dessous, l'année 2012 se présente dans la continuité de l'année 2011 se caractérisant par une nouvelle pause dépenses d'équipement.

Il s'agit en 2012 d'effectuer des travaux d'entretien nécessaires ou de réaliser de petites opérations d'aménagement, afin d'améliorer le service rendu aux différentes catégories d'usagers, sans recours à un financement par emprunt.



## 2.1. - Les acquisitions et études

**Les acquisitions mobilières = 254 845 € (392 027 € au BP 2011)**

Un crédit de 254 845 € est inscrit au titre des acquisitions mobilières pour l'exercice 2012, soit une baisse de 35% de crédits ouverts au budget primitif entre 2012 et 2011.

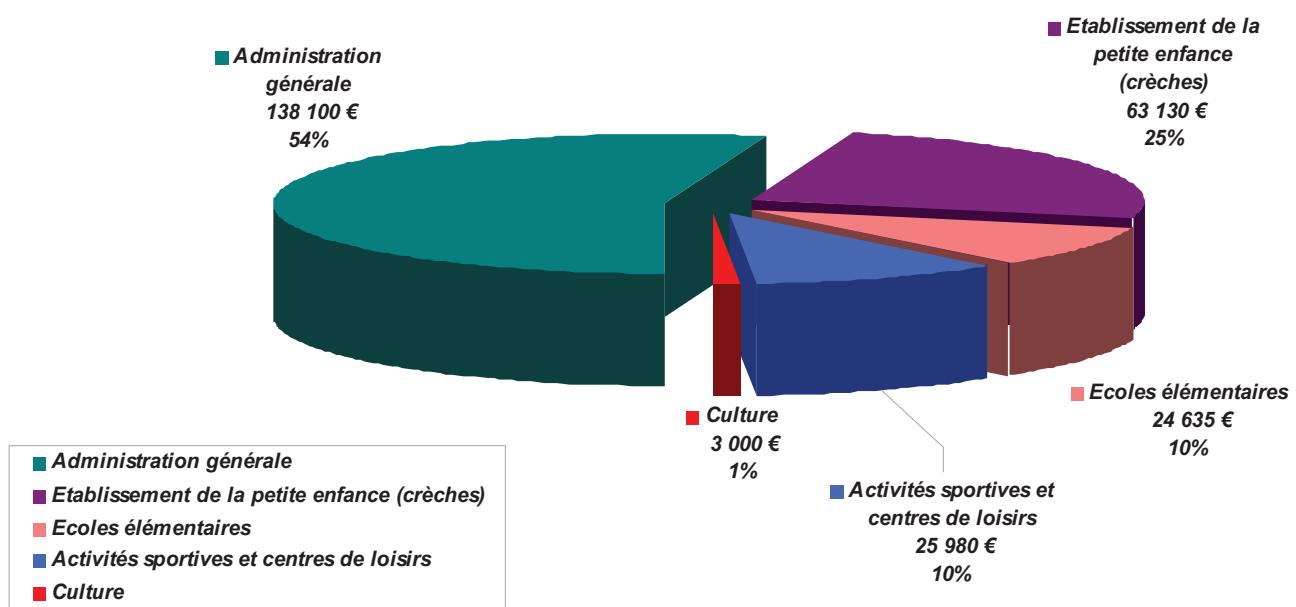
Ce poste de dépense consacre une enveloppe importante de 113 745 € à l'achat de mobiliers dans les établissements scolaires, pour un montant de 24 635 € (écoles élémentaires), périscolaires pour 25 980 € (accueils de loisirs et équipements sportifs) et de la petite enfance pour 63 130 € (crèches).

Ce poste prévoit également une large part au secteur administratif (138 100 €), à l'intérieur duquel est notamment prévu une provision de 15 000 € pour l'acquisition de véhicules (remplacement), le renouvellement de l'outillage des services techniques (35 000 €), l'acquisition de matériels informatiques (49 300 €) et le renouvellement du mobilier des agents communaux (25 000 €).



La dotation pour l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques s'élève au total (secteur de l'administration, de l'éducation dans les écoles primaires, ainsi que pour la bibliothèque municipale) à 56 300 € dont 24 000 € relatifs à l'achat de matériels informatiques, 15 000 € concernent l'acquisition de boîtiers pour la mise en place des PV électroniques, 10 000 € sont consacrés au remplacement de serveurs et mises à jour nécessaires.

**Répartition du budget 2012 d'aquisition par secteur:**



**Les études = 36 350 € (44 000 € au BP 2011)**

Un crédit de 36 350 € est ouvert pour la réalisation des études dont :

→ une étude concernant le changement de version de logiciel de sauvegarde des données informatiques (18 000 €) ;

→ une étude sur le réaménagement des espaces intérieurs de la bibliothèque-médiathèque (15 000 €) ;



## 2.2. - Les subventions d'équipement versées

Pour 2012, il est prévu de verser trois subventions d'équipement pour un montant total de 683 985 € (626 464 € au budget primitif 2011) :

→ à la brigade des sapeurs pompiers de Paris pour le financement de son programme d'investissement : 90 000 € ;

→ à la SEMI-Sèvres pour participer au financement de la tranche 2012 des travaux de réhabilitation de ses logements sociaux : 290 000 € (contre 536 464 € en 2011).

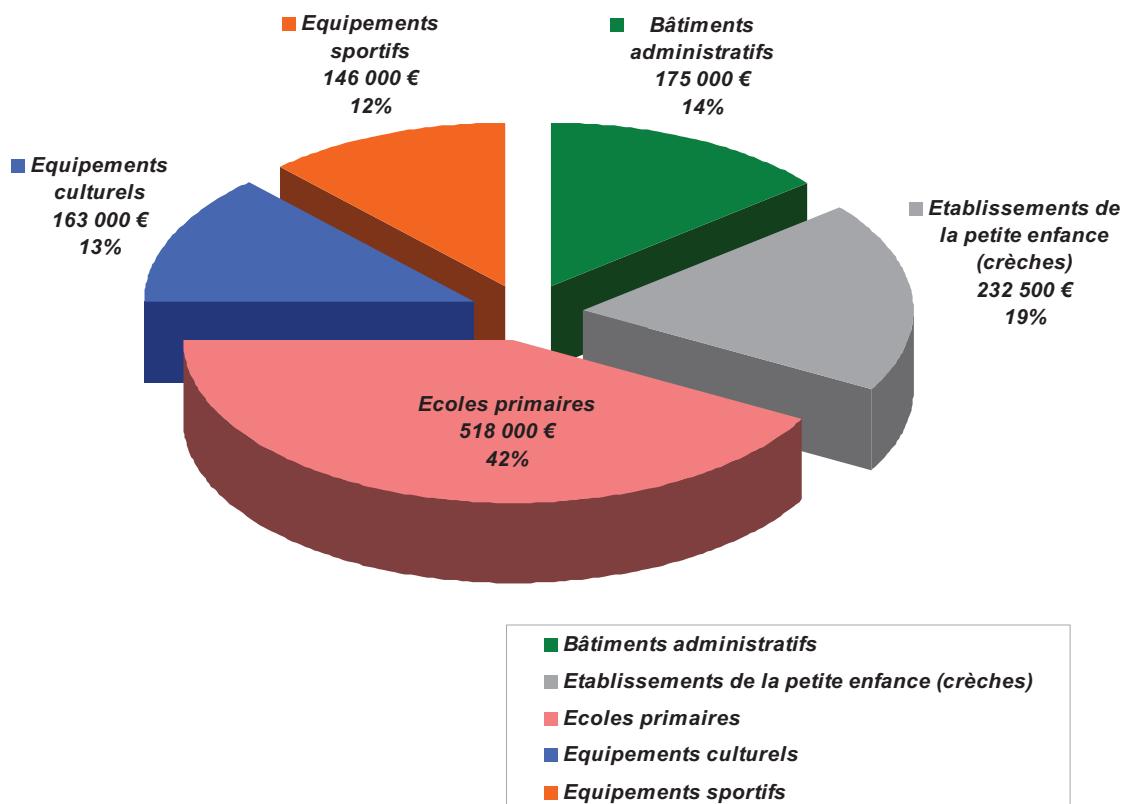
→ au Conseil Général des Hauts de Seine pour la participation au financement des travaux de réhabilitation du gymnase du collège de Sèvres: 300 000 €. Une seconde participation, sera financée à l'étape du budget supplémentaire 2012, pour un montant équivalent. Cette participation permettra aux associations sportives de la Ville de bénéficier d'accès le soir et le week-end au nouveau gymnase.

## 2.3. - Les travaux et l'entretien du patrimoine

Le budget primitif 2012 prévoit des crédits de travaux à hauteur de 1 234 500 € (contre 1 327 394 € au BP 2011).

Comme en 2011, le budget 2012 sera essentiellement consacré à la poursuite de travaux d'entretien ou de petites opérations d'aménagement afin d'améliorer le service rendu à différentes catégories d'usagers.

Le détail des opérations de travaux est joint en annexe du présent rapport. La ventilation des travaux d'investissement par secteur est présentée ci-dessous:



Sur l'ensemble du budget prévu pour les travaux d'investissement, 42 %, soit 518 000 €, de l'enveloppe sont consacrés à l'entretien courant des écoles primaires municipales. Les plus grosses opérations de ce secteur sont constituées par :

- ⇒ la première tranche de l'opération de désamiantage et de réfection des sols de l'école Cotton, pour un montant de 126 000 €;
- ⇒ l'opération de démolition et reconstruction du mur de soutènement existant à l'école maternelle du Parc Chevron pour un montant de 120 000 € ;
- ⇒ la rénovation du deuxième étage de l'école Gambetta B (sol, peinture, électricité), pour un montant total de 60 000 €.

Les établissements de la petite enfance bénéficieront d'une enveloppe de travaux d'investissement de 232 500 €, soit 19% du montant des travaux d'investissement du budget primitif 2012. Parmi ces travaux figurent :

- ⇒ l'opération d'aménagement de la salle du premier étage de la crèche des Bas-Tillets, pour un montant de 85 000 € ;
- ⇒ l'étude et la réfection de l'étanchéité de la terrasse du rez de chaussée, incluant le remplacement du sol souple crèche Beauregard, pour un montant de 50 000 € ;
- ⇒ la rénovation de la cour de la crèche de la Roseraie, pour un montant de 45 000 €

Une enveloppe représentant 13% (163 000 €) des travaux d'investissement est allouée aux équipements dédiés aux équipements culturels, principalement au S.E.L., pour un total de travaux de 105 000 € (détail en annexe du rapport), mais aussi à la Bibliothèque Médiathèque (20 200 €) et à l'Église Saint-Romain (35 000 €).

Les équipements sportifs bénéficient d'une enveloppe de 146 000 €, soit 12% du budget des travaux d'investissement pour assurer un entretien régulier des installations ou de petites opérations d'aménagement afin d'améliorer le service rendu aux usagers.

Le secteur administratif intègre les autres bâtiments municipaux, dédiés à l'administration : ce secteur dispose de 14%, soit 175 000 € des crédits affectés aux travaux d'investissement du budget primitif 2012. Principalement deux bâtiments bénéficient de ces crédits :

- ⇒ l'Hôtel de Ville, pour lequel 70 000 € de travaux sont prévus (détail sur le document annexé au présent rapport) ;
  - ⇒ le centre technique municipal (C.T.M.) pour un montant total de travaux de 32 400 €.
- ⇒ Une provision pour l'ensemble des bâtiments communaux, d'un montant de 70 000 € est également inscrite, et servira en cas de travaux urgents au cours de l'exercice 2012.

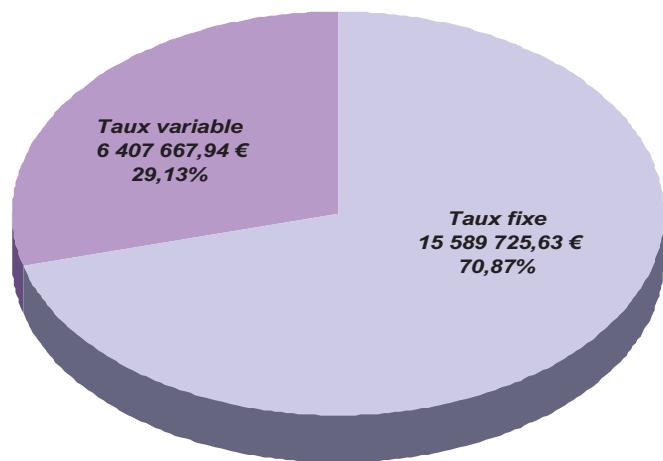
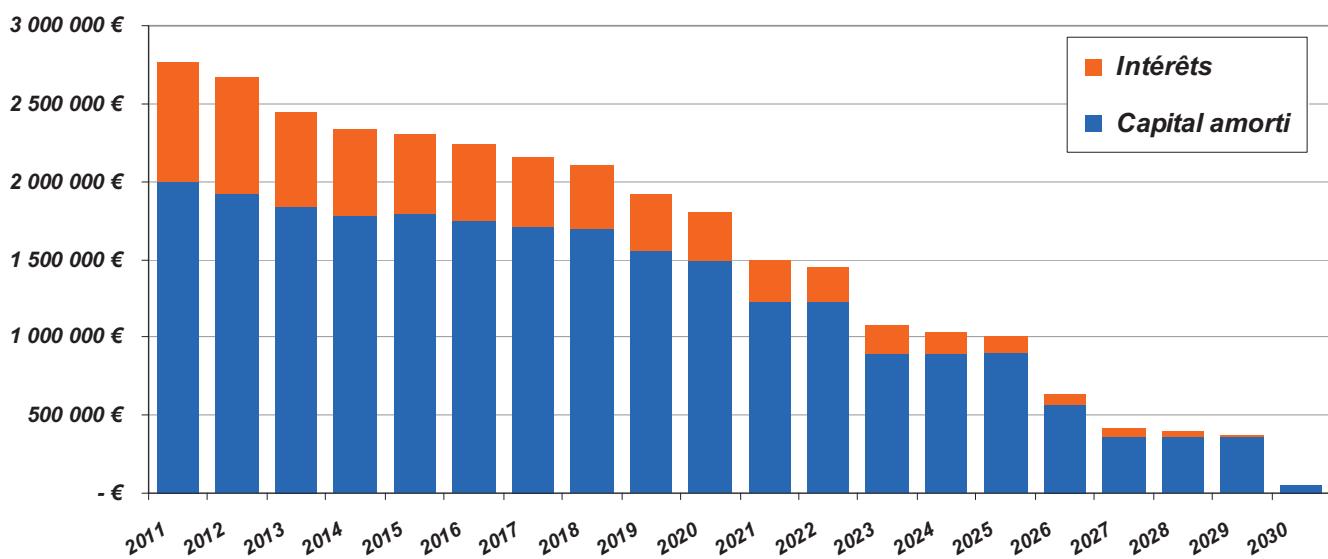


## LA DETTE COMMUNALE

Le volume de la dette diminuera en 2012 du montant de l'annuité de la dette en capital (1,835 M€). La Ville de Sèvres poursuit ainsi, après 2011, son objectif de diminuer son encours de la dette, afin de renforcer sa capacité d'autofinancement pour les années à venir.

Le profil d'extinction de la dette présenté ci-dessous correspond à une photographie de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les intérêts sur taux indexés étant calculés en cristallisant les taux de la dernière échéance connue.

Profil d'extinction simulé de la dette 2011 au 1<sup>er</sup> janvier 2012



Au 31 décembre 2011, la répartition de la dette communale auprès des prêteurs est la suivante :

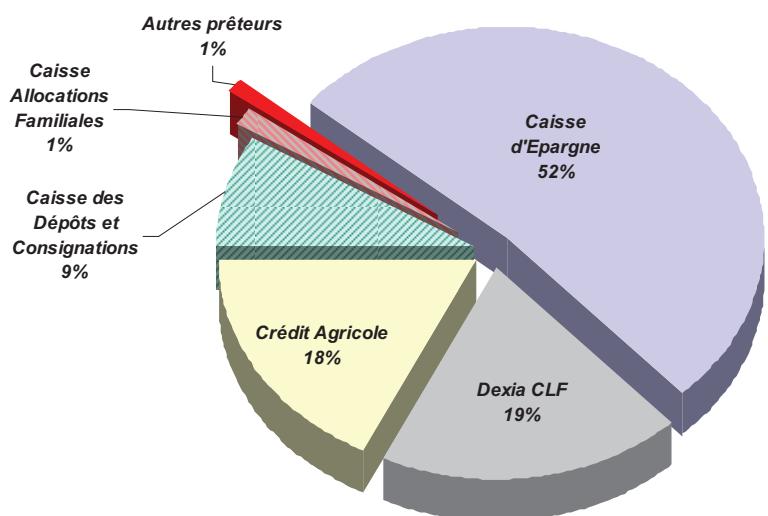
- ⇒ 71 % de la dette est en taux fixe (15 589 725€)
- ⇒ 29 % de la dette est en taux variable (6 407 667 €).

La répartition des emprunts selon les taux est indicative et peut successivement varier du fait de la nature même des contrats (phase en taux fixe, phase en taux variable).



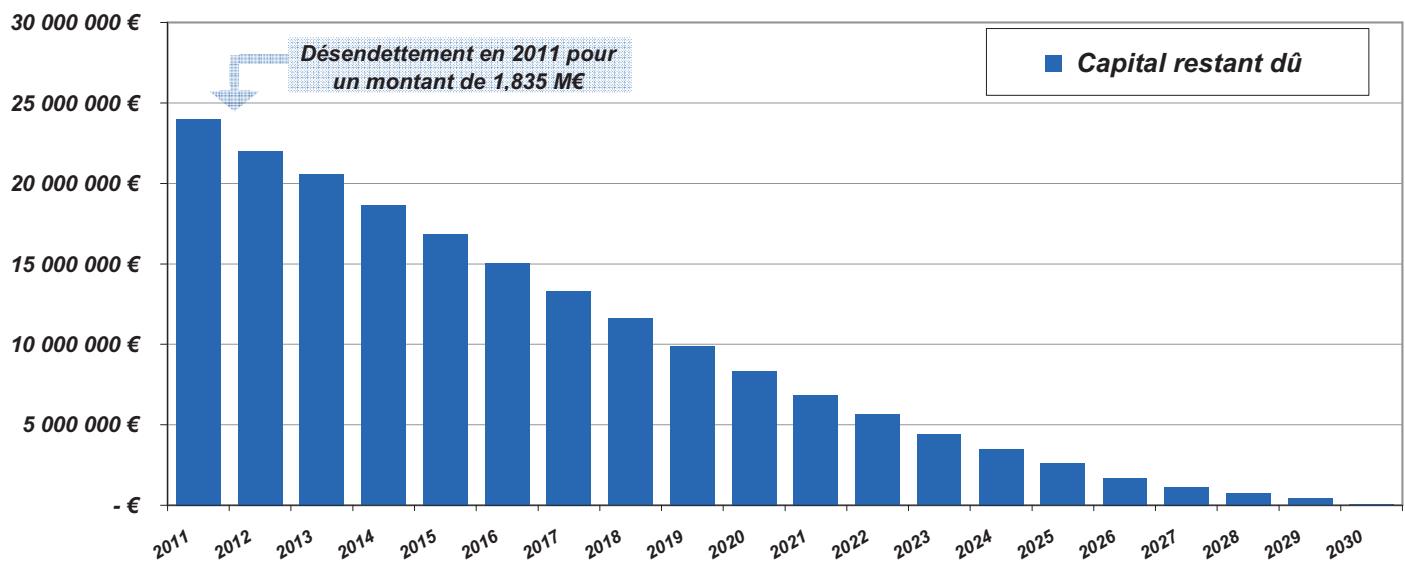
Ci contre, figure une répartition de l'encours de dette par prêteur : la caisse d'épargne est actuellement le principal prêteur de la Ville de Sèvres : 52% des prêts sont conclus auprès de cet établissement.

Répartition de l'encours de dette par prêteur



Le profil d'extinction du capital de la dette est présenté ci-dessous.

Profil d'extinction simulé de la dette 2011 au 1<sup>er</sup> janvier 2012



**ANNEXES AU  
BUDGET PRIMITIF 2012**



**Tableau annexe n°1: état des travaux d'investissement du Budget Primitif 2012.**

OBJET DES TRAVAUX	BUDGET PRIMITIF 2012
<b>CRECHES ET GARDERIES</b>	
<b>CRECHE VIEUX MOULIN</b>	<b>2 500,00 €</b>
Fourniture d'un sèche linge en remplacement de celui existant	2 500,00 €
<b>CRECHE LA ROSERAIE</b>	<b>54 000,00 €</b>
Mise en conformité hygiène de la biberonnerie (plomb, électricité, peinture, menuiserie)	6 000,00 €
Fourniture d'un congélateur complémentaire	3 000,00 €
Rénovation de la cour (150 m2)	45 000,00 €
<b>CRECHE DES BAS TILLETS</b>	<b>87 500,00 €</b>
Opération d'aménagement de la salle du 1er étage (55 m2) .	85 000,00 €
Fourniture d'un sèche linge en remplacement de celui existant.	2 500,00 €
<b>CRECHE BEAUREGARD</b>	<b>85 000,00 €</b>
Opération Rénovation de la Maison de blanche Neige .	25 000,00 €
Etude et réfection de l'étanchéité de la terrasse du rdc avec remplacement du sol souple.	50 000,00 €
Réfection des joints d'étanchéité de la véranda du 1 <sup>er</sup> étage.	5 000,00 €
Réfection du plafond de la réserve alimentaire	5 000,00 €
<b>CRECHE AURORE</b>	<b>3 500,00 €</b>
Fourniture d'un sèche linge + lave vaisselle en remplacement de ceux existants	3 500,00 €
<b>TOTAL CRECHES ET GARDERIES</b>	<b>232 500,00 €</b>
<b>ECOLES ET CENTRES DE LOISIRS</b>	
<b>GROUPE SCOLAIRE GAMBETTA</b>	<b>68 000,00 €</b>
Modification de l'alimentation électrique de l'office	8 000,00 €
Rénovation du 2 <sup>ème</sup> étage Gambetta B (sol, peinture, élec) : <b>1<sup>ère</sup> tranche</b> comprenant l'intégralité du couloir et 4 salles de classe sur les 8	60 000,00 €
<b>ECOLE PRIMAIRE CROIX BOSSET</b>	<b>25 000,00 €</b>
Fourniture et pose d'un portail complémentaire à l'entrée de l'école.	25 000,00 €
<b>ECOLE PRIMAIRE DES BRUYERES</b>	<b>104 000,00 €</b>
Rénovation totale du gymnase 140 m2 ( mur , elec, plafond, châssis..)	70 000,00 €
Remplacement des châssis du gymnase dans le cadre du PPMS	20 000,00 €
Remplacement des stores électriques de l'école: <b>1<sup>ère</sup> tranche</b> comprenant la moitié des stores de l'école	14 000,00 €
<b>MATERNELLE PARC CHEVIRON</b>	<b>141 000,00 €</b>
Opération de démolition et reconstruction du mur de soutènement existant (Travaux + MOE)	120 000,00 €
Remplacement du système d'alarme incendie non conforme	11 000,00 €
Provision pour reprise des garde corps de l'escalier d'accès coté Danton	10 000,00 €
<b>MATERNELLE CROIX BOSSET</b>	<b>25 000,00 €</b>
Remplacement du système d'alarme incendie non conforme	15 000,00 €
Mise en conformité électrique	10 000,00 €
<b>MATERNELLE GAMBETTA</b>	<b>24 000,00 €</b>
Remplacement des portes coupe feu : réfectoire, salle des ATSEM, buanderies, laveries	24 000,00 €
<b>GROUPE COTTON</b>	<b>126 000,00 €</b>
Opération de désamiantage et réfection des sols : <b>1<sup>ère</sup> tranche</b> : préau RDC, mezzanine , étage: classes 4 et 7 (Travaux +MOE)	126 000,00 €
<b>Accueil de loisirs BEAUREGARD</b>	<b>5 000,00 €</b>
Fourniture et pose de stores occultants dans le dortoir du 2 <sup>ème</sup> étage et multi accueil du 1er étage	5 000,00 €
<b>TOTAL ECOLES ET CENTRES DE LOISIRS</b>	<b>518 000,00 €</b>



<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	
<b>GYMNAZ DES POSTILLONS</b>	<b>26 000,00 €</b>
Mise au normes électrique	6 000,00 €
Réfection des tracés de la salle omnisports	20 000,00 €
<b>STADE FOSSE RENAUT</b>	<b>30 000,00 €</b>
Démolition/désamiantage des locaux n°2 et 3 et réfection du local n°1	30 000,00 €
<b>GYMNAZ DES CENT GARDES</b>	<b>65 000,00 €</b>
Réfection des marches extérieures dégradées	5 000,00 €
Remplacement du panneau d'affichage électronique salle multisport	5 000,00 €
Fourniture et pose de stores extérieures sur verrière d'entrée	35 000,00 €
Mise en conformité électrique	20 000,00 €
<b>PISCINE</b>	<b>25 000,00 €</b>
Réfection du sol du solarium (250 m2) y compris pétiluve : enlèvement des dalles, nivellation et mise en place d'un gazon synthétique	10 000,00 €
Mise en conformité électrique	15 000,00 €
<b>TOTAL EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>146 000,00 €</b>
<b>BATIMENTS ADMINISTRATIFS</b>	
<b>ENSEMBLE DES BATIMENTS</b>	<b>70 000,00 €</b>
Provision de travaux pour tous bâtiments (imprévus, grosses réparations, travaux de sécurité)	70 000,00 €
<b>CIMETIERE</b>	<b>1 500,00 €</b>
Automatisation du portail d'entrée (complément).	1 500,00 €
<b>CTM</b>	<b>32 400,00 €</b>
Mise en conformité électrique du bâtiment principal	9 000,00 €
Acquisition d'outils et matériels spécifiques: caméra d'inspection des canalisations, d'un laser pour mesurer l'épaisseur de vitrages, de machines électro portatives sans fil: scie circulaire, perforateur, visseuse, lampe LED, meuleuse....	10 000,00 €
Acquisition de 2 détecteurs de gaz toxiques (pour sécurisation interventions dans vide sanitaire ou chaufferie)	1 400,00 €
Acquisition de 5 plateformes individuelles roulantes ( en remplacement des échelles) pour intervention en hauteur.	7 000,00 €
Acquisition de 2 armoires de stockage avec bacs de rétention pour l'atelier de peinture	5 000,00 €
<b>HOTEL DE VILLE</b>	<b>70 000,00 €</b>
Dépose des balustrades et réfection étanchéité	70 000,00 €
<b>ARCHIVES MUNICIPALES</b>	<b>2 800,00 €</b>
Mise en conformité électrique	2 800,00 €
<b>CCAS</b>	<b>1 100,00 €</b>
Mise en conformité électrique	1 100,00 €
<b>TOTAL BATIMENTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>177 800,00 €</b>



OBJET DES TRAVAUX	BUDGET PRIMITIF 2012
<b>BATIMENTS CULTURELS</b>	
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>20 200,00 €</b>
Remplacement de 4 vitrages coupe feu de la verrière	14 600,00 €
Mise en conformité électrique	5 600,00 €
<b>EGLISE</b>	<b>35 000,00 €</b>
Réparation structurelle de la porte d'accès latérale	5 000,00 €
Installation équipements incendie (alarme ) préalable au passage de la commission de sécurité	20 000,00 €
Provision pour étude de maîtrise d'œuvre des fissures du chœur	10 000,00 €
<b>TOTAL SEL</b>	<b>105 000,00 €</b>
Remise en état du système de désenfumage	60 000,00 €
Réparation ponctuelle de la toiture	20 000,00 €
Pose de trappes coupe feu au droit de la trémie d'ascenseur	25 000,00 €
<b>TOTAL BATIMENTS CULTURELS</b>	
	<b>160 200,00 €</b>
<b>TOTAL DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DU SERVICE DES BATIMENTS COMMUNAUX</b>	
	<b>1 234 500,00 €</b>



**Tableau annexe n°2: état des travaux de fonctionnement du Budget Primitif 2012.**

OBJET DES TRAVAUX	ARBITRAGES
Provision de travaux pour tous bâtiments (imprévus, réparation)	70 000,00 €
<b>TOTAL PROVISION</b>	<b>70 000,00 €</b>
<b>CRECHES ET GARDERIES</b>	
<b>CRECHE VIEUX MOULIN</b>	<b>3 000,00 €</b>
Remise en peinture des salles: Assistante maternelle, peinture, jeux d'eau, du personnel	1 000,00 €
Réparation des stores extérieurs et intérieurs	2 000,00 €
<b>CRECHE DE LA CRISTALLERIE</b>	<b>5 000,00 €</b>
Remplacement des 2 garde corps vitrés fendus	5 000,00 €
<b>CRECHE DE LA ROSERAIE</b>	<b>5 000,00 €</b>
Réparation fuite toiture terrasse	5 000,00 €
<b>CRECHE VILLA BEAUREGARD</b>	<b>2 000,00 €</b>
Réparation de stores	2 000,00 €
<b>RELAIS 19 AVENUE DE L'EUROPE</b>	<b>2 000,00 €</b>
Neutralisation des odeurs par création d'une VMC	2 000,00 €
<b>CRECHE BAS TILLET</b>	<b>2 500,00 €</b>
Traitement de l'humidité du mur côté rue	2 500,00 €
<b>TOTAL CRECHES ET GARDERIES</b>	<b>19 500,00 €</b>
<b>ECOLES ET CENTRES DE LOISIRS</b>	
<b>ECOLE MATERNELLE BRIMBORION</b>	<b>8 500,00 €</b>
Mise en place d'une signalétique extérieure sur rue et à l'entrée de l'école	3 500,00 €
Révision des pavés descellés: allées menant à l'école	5 000,00 €
<b>ECOLE MATERNELLE GAMBETTA</b>	<b>19 500,00 €</b>
Provision pour réparation provisoire des fuites: salle de motricité et couloir	10 000,00 €
Reprise du plafond et de la cloison du couloir du 1er étage suite aux fuites	5 000,00 €
Reprise des étanchéités de toutes les huisseries	4 500,00 €
<b>ECOLE MATERNELLE DU PARC CHEVIRON</b>	<b>5 000,00 €</b>
Révision des volets roulants électriques	2 000,00 €
Provision pour réparations des pompes de la fosse de relevage	3 000,00 €
<b>ECOLE MATERNELLE CROIX BOSSET</b>	<b>5 500,00 €</b>
Remplacement des stores de la classe 3 et complément volets roulants manquant salle 4.	5 500,00 €
<b>ECOLE MATERNELLE DES BRUYERES</b>	<b>7 000,00 €</b>
Réfection du sol du couloir vers réfectoire et bibliothèque (par recouvrement)	5 000,00 €
Fourniture et pose de stores sur les portes des classes 1 et 2	2 000,00 €
<b>ECOLE PRIMAIRE GAMBETTA B</b>	<b>3 000,00 €</b>
Réfection des peintures de la salle informatique et des sanitaires	3 000,00 €
<b>ECOLE PRIMAIRE GAMBETTA A</b>	<b>25 000,00 €</b>
Remplacement des rideaux de l'ensemble des classes	25 000,00 €
<b>GROUPE SCOLAIRE COTTON</b>	<b>10 000,00 €</b>
Traitement des fuites de la verrière de la bibliothèque	5 000,00 €
Reprise ponctuelle forme de pente de la cour maternelle pour suppression flaches	5 000,00 €
<b>TOTAL ECOLES ET C.L.S.H.</b>	<b>83 500,00 €</b>



OBJET DE LA DEMANDE	ARBITRAGES
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS</b>	
<b>STADE MARE ADAM</b>	<b>2 500,00 €</b>
Remplacement de la porte d'entrée du logement gardien	2 500,00 €
<b>TOTAL EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX</b>	
<b>DIVERS AUTRES BATIMENTS</b>	<b>6 000,00 €</b>
Local COS :Remise en peinture du local	6 000,00 €
<b>HOTEL DE VILLE</b>	<b>7 000,00 €</b>
Réfection du parquet du séjour logement gardien 2ème étage	3 000,00 €
Remise en peinture des grilles et gardes corps à l'arrière du jardin gravilloné	4 000,00 €
<b>TOTAL AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>188 500,00 €</b>



## Tableau annexe n°3: État des subventions versées dans le cadre du Budget Primitif 2012

### SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

#### ***Subventions aux associations et fondation.***

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Accueil des Villes Françaises Sèvres - A.V.F.	Association loi 1901	320,00 €
Accueil aux Femmes En Difficulté 92 - A.F.E.D. 92	Association loi 1901	160,00 €
Amicale Philatélique et Cartophile	Association loi 1901	150,00 €
Amicale Sportive des Policiers de Sèvres	Association loi 1901	220,00 €
A.P.E.I. de Sèvres et ses environs	Association loi 1901	360,00 €
ArtCeram	Association loi 1901	5 000,00 €
Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés - A.S.T.I.	Association loi 1901	540,00 €
Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales - A.D.A.V.I.P. 92	Association loi 1901	1 560,00 €
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public - A.D.P.E.P. 92	Association loi 1901	150,00 €
Association des Assistantes Maternelles de Sèvres - A.A.M.I.	Association loi 1901	306,00 €
Association des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et TOE	Association loi 1901	174,00 €
Association des Commerçants du Marché Saint Romain	Association loi 1901	1 850,00 €
Association des Directeurs Généraux et des Directeurs Généraux Adjoints des services des Villes des Hauts-de-Seine	Association loi 1901	145,00 €
Association des Oeuvres Sociales de la Mairie de Sèvres	Association loi 1901	67 500,00 €
Association des parents d'élèves des écoles primaires et maternelles - P.E.E.P.	Association loi 1901	765,00 €
Association des parents d'élèves du Collège et du Lycée - P.E.E.P.	Association loi 1901	450,00 €
Association Franco-Allemande	Association loi 1901	275,00 €
Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite	Association loi 1901	60,00 €
Association pour la Visite des Malades en Milieu Hospitalier - V.M.E.H. 92	Association loi 1901	270,00 €
Association Sévrienne des Portugais	Association loi 1901	500,00 €
Association Sportive du Collège de Sèvres	Association loi 1901	510,00 €
Association Sportive du Lycée Jean-Pierre Vernant	Association loi 1901	205,00 €
Au Pays des Merveilles	Association loi 1901	46 000,00 €
Bac-Canoë-Kayak	Association loi 1901	675,00 €
Club Olympique de Sèvres	Association loi 1901	66 300,00 €
Club Sévrien de Yoga	Association loi 1901	185,00 €
Comité d'Entente des associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Sèvres	Association loi 1901	470,00 €



<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Comité des Fêtes et des Jumelages de Sèvres	Association loi 1901	91 300,00 €
Compagnie d'Arc des Bleus de Sèvres	Association loi 1901	2 000,00 €
Conseil Local des Parents d'Elèves du Collège et du Lycée Jean-Pierre Vernant - F.C.P.E.	Association loi 1901	450,00 €
Croix-Rouge française - Délégation locale	Association loi 1901	2 000,00 €
Dynamic Sèvres	Association loi 1901	495 000,00 €
Entraide Sévrière	Association loi 1901	1 135,00 €
Fédération des Eclaireuses Eclaireurs Unionistes de France	Association loi 1901	190,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - F.N.A.C.A.	Association loi 1901	255,00 €
Fédération Nationale des Déportés Internés et Résistants Patriotes - F.N.D.I.R.P.	Association loi 1901	153,00 €
Fondation Sèvres Patrimoine et Culture	Association loi 1901	22 000,00 €
France Bénévolat de Sèvres	Association loi 1901	470,00 €
Groupe d'Animation des Bruyères	Association loi 1901	650,00 €
Gymnastique Volontaire	Association loi 1901	310,00 €
La Bibliothèque de l'Hôpital	Association loi 1901	255,00 €
La Jeune Sévrière	Association loi 1901	16 320,00 €
La Sévrière des Arts	Association loi 1901	2 000,00 €
Le Club des Chamois	Association loi 1901	650,00 €
Le Théâtre de Porcelaine	Association loi 1901	770,00 €
Les Amis de la Figurine et de l'Histoire	Association loi 1901	150,00 €
Les Amis des Quatre Communes	Association loi 1901	1 000,00 €
Les Amis du Mercredi	Association loi 1901	200,00 €
Les Concerts de Marivel	Association loi 1901	13 500,00 €
Les Conteurs de Sèvres	Association loi 1901	1 000,00 €
Les Enfants Animateurs	Association loi 1901	7 900,00 €
Les Enfants de la Comédie	Association loi 1901	2 250,00 €
Les Musulmans de Sèvres	Association loi 1901	370,00 €
Les Scouts et Guides de France - Groupe de Sèvres	Association loi 1901	500,00 €
Nautique Sèvres	Association loi 1901	3 600,00 €
Petit Roque SVA	Association loi 1901	310,00 €



<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Prévention Routière	Association loi 1901	260,00 €
Rencontres Universités	Association loi 1901	3 110,00 €
Secours Catholique	Association loi 1901	800,00 €
Secours Populaire Français	Association loi 1901	800,00 €
Sèvres Commerces	Association loi 1901	6 700,00 €
Sèvres Football-Club 92	Association loi 1901	71 400,00 €
Sèvres Unité Musique	Association loi 1901	14 000,00 €
Société d'Archéologie et d'Histoire de Sèvres	Association loi 1901	510,00 €
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur - Sèvres - Chaville - Ville d'Avray	Association loi 1901	60,00 €
Taekwondo Sèvres	Association loi 1901	1 325,00 €
Tennis Club de Sèvres	Association loi 1901	8 160,00 €
Union Fédérale des Consommateurs de Sèvres - Ville d'Avray	Association loi 1901	190,00 €
Union Locale F.C.P.E. - maternelles et élémentaires	Association loi 1901	765,00 €
Union Nationale des Amis et Familles de malades Psychiques des Hauts-de-Seine - U.N.A.F.A.M. 92	Association loi 1901	320,00 €
Union Nationale des Combattants	Association loi 1901	171,00 €
Union Nationale des Retraités et Personnes Agées - U.N.R.P.A.	Association loi 1901	610,00 €
Union Sévrienne de Futsal	Association loi 1901	1 215,00 €
Val de Seine Nautique	Association loi 1901	470,00 €
<b>Total général</b>		<b>972 654,00 €</b>



**Subventions aux établissements publics**

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
G.P.S.O.	Etablissement public de coopération intercommunal	5 000,00 €
Caisse des Ecoles	Etablissement public communal	145 000,00 €
Centre Communal d'Action Sociale	Etablissement public communal	230 000,00 €
Sèvres Espace Loisirs	Etablissement public de coopération culturelle	892 680,00 €
Lycée Jean-Pierre Vernant	Etablissement public local	800,00 €
<b>Total général</b>		<b>1 273 480,00 €</b>

<b>Récapitulatif des subventions</b>	<b>Montant total des subventions</b>
G.P.S.O.	5 000,00 €
Caisse des Ecoles	145 000,00 €
Centre Communal d'Action Sociale	230 000,00 €
Sèvres Espace Loisirs	892 680,00 €
Lycée Jean-Pierre Vernant	800,00 €
Associations et fondation	972 654,00 €
<b>Total général</b>	<b>2 246 134,00 €</b>

\* - \* - \*

